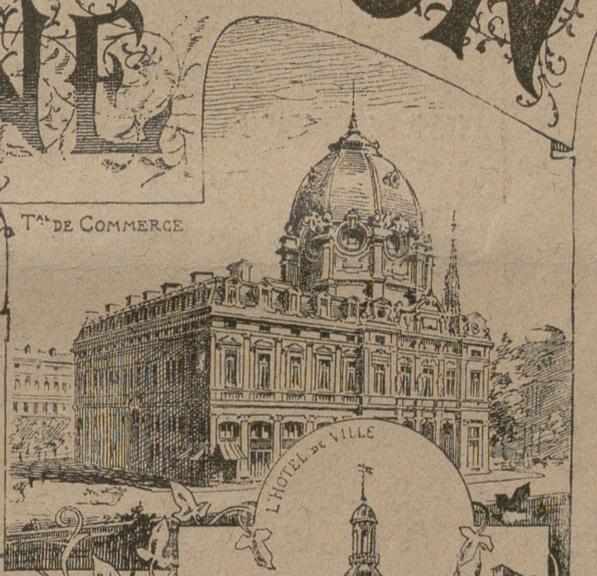
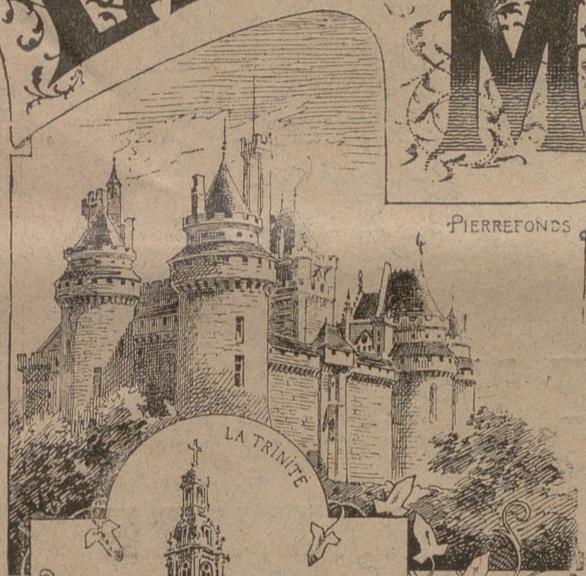
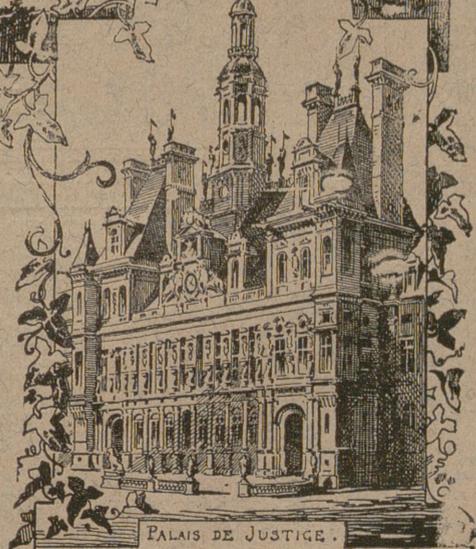


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

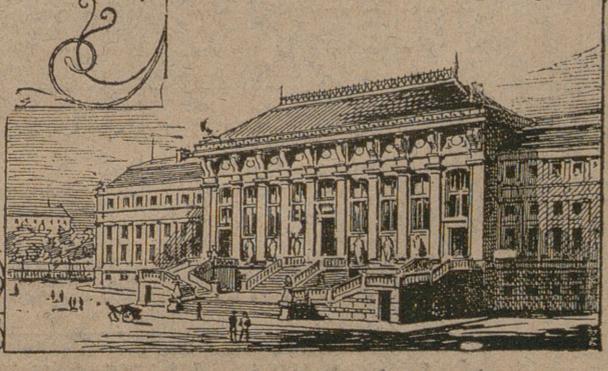
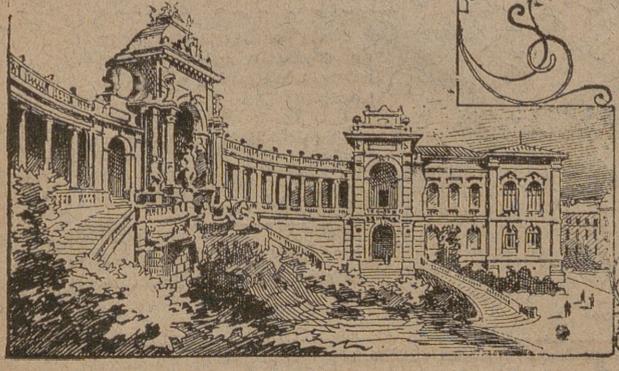


CINQUIÈME ANNÉE. — N° 28
Samedi 19 Avril 1890
Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^{IE}, EDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement

R.6559

R.5772



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

CH. MILDE FILS ET C^{IE} ENTREPRENS, CONSTRRS, ELECTRICIENS
26, rue Laugier, Paris (Les Ternes)

1882, *Diplômes d'honneur*. LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE CETTE INDUSTRIE. 1885, *Hors concours*. Membre du Jury.

ENTREPRENEURS DE L'ÉTAT, DU SÉNAT, DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS, DES PALAIS NATIONAUX. DES MINISTÈRES,
DES CHEMINS DE FER, DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889. ETC., ETC.

SEULS CONCESSIONNAIRES DE TOUS LES TRAVAUX DE PARATONNERRES DE LA VILLE DE PARIS

SONNERIES ÉLECTRIQUES

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

PARATONNERRES GRENET

LE PORTE-VOIX ELECTRIQUE

2 MÉDAILLES

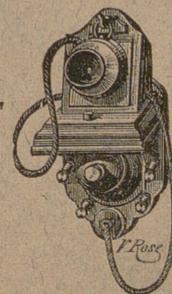
OR

BARCELONE ET
BRUXELLES

Accordées spécialement

pour les

Téléphones MILDÉ



S'adaptant sur les réseaux
de sonnerie existant sans
augmentation de fil ni de
piles.

Le poste sans sonnerie :

20 fr.

Plus de **10,000** postes
Mildé sont en fonction
actuellement.

Renseignements, devis, dessins gratuits à Paris et en Province sur demande. — Envoi franco des brochures et catalogues illustrés.
La maison envoie en Province sur demande un Ingénieur ou un représentant pour examiner les travaux et traiter sur place.

CENTRALISATION DES DOSSIERS D'ADJUDICATION

DE TRAVAUX PUBLICS ET DE BATIMENT

S'adresser à MM. REULLIER & CHRISTIE, 1, rue Larrey, Paris. (Téléphone).

OU A LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN & Cie, éditeurs, 17, rue Bonaparte, Paris. (Téléphone).

ADJUDICATIONS PROCHAINES

LISTE DES DOSSIERS DONT LA FOURNITURE PEUT-ÊTRE FAITE SUIVANT DÉTAILS CI-DESSOUS

— 24 AVRIL —

PRÉFECTURE DE LA MARNE. — Remplacement par des ponts métalliques fixes de trois ponts suspendus et d'un pont en charpentes. Montant du travail..... 122,000 fr. »
Cautionnement..... 2,800 »
Prix du dossier..... 25 »

— 25 AVRIL —

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT, A PARIS. — Réfection de peintures et tentures dans différentes gares de Nantes à Bordeaux. Ensemble..... 15,729 fr. 65
Cautionnement..... 470 »
Prix du dossier..... »

— 25 AVRIL —

PRÉFECTURE DE L'YONNE. — Adjudication des travaux pour la reconstruction de 15 ponts isolés établis sur le canal de Bourgogne.
Terrassements..... 9,385 fr. 88
Chaussées..... 23,746 31
Maçonneries..... 99,789 50
Ferrermeries. Fers et fontes.... 102,510 »
Galvanisation..... 11,388 »
Somme à valoir..... 33,180 31
Total... 280,000 fr. »
Cautionnement provisoire et définitif..... 8,000 »
Prix du dossier 35 francs.

— 25 AVRIL —

PRÉFECTURE DE L'AISNE. — Adjudication des travaux d'élargissement du bief du canal latéral à l'Aisne.
5^e lot. Travaux métalliques :
Ponts en fer de 26 m. d'ouverture (type n^o 1)..... 162,160 fr. 25
Ponts en fer de 26 m. d'ouverture (type n^o 2)..... 60,402 65
Ouvrages divers..... 6,412 10
Total... 228 975 fr. »
Sommes à valoir..... 20,361 86
Total... 249,336 fr. 86
Prix du dossier 30 francs.

— 27 AVRIL —

Mairie des Attaques (Pas-de-Calais). — Construction d'une école mixte avec logements (hameau du Pont-sans-Pareil) :
1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, couverture et enduits..... 5,962 fr. 28
2^e lot. Charpente et menuiserie 4,438 82
3^e lot. Peinture, vitrerie..... 520 57
Total..... 10,921 fr. 67

— 27 AVRIL —

Mairie de Saint-Ouen (Seine). — Pavage du passage Chevalier s'élevant à..... 26,750 fr. »
Imprévus..... 2,650 »
Cautionnement..... 800 »
Prix du dossier 5 francs.

— 30 AVRIL —

Mairie de Saint-Mande (Seine). — Restauration de l'emplacement du marché en pavage rejointoyé en ciment.
Montant de la dépense..... 13,890 fr. 80
A valoir..... 14 20
Cautionnement..... 460 »

— 30 AVRIL —

Préfecture du Doubs. — Réfection partielle et exhaussement des bajoyers de l'écluse n^o 38. Reconstruction de la culée du barrage adjacent.
Montant à..... 30,000 fr. »
Délai de visa 22 avril.

— 3 MAI —

Préfecture du Cantal. — Exécution des gardes-corps métalliques des ouvrages d'art ci-dessous :
Ligne de Lagnac à Vendes.. 9,300 fr. »
— Vendes à Maurillac. 35,000 »
Ensemble..... 44,300 »
Cautionnement définitif..... 2,000 »
Délai de visa 26 avril.

— 3 MAI —

Mairie de Saint-Etienne (Loire). — Halles, écuries, parc à comptage au marché aux bestiaux.
1^{er} lot. Maçonnerie, pavage.... 45,285 fr. »
Cautionnement..... 2,700 »
2^e lot. Charp. en fer, serrurerie 46,981 »
Cautionnement..... 2,800 »
3^e lot. Charpente en bois..... 11,337 »
Cautionnement..... 700 »
4^e lot. Couvert, tuile et zingue. 10,054 »
Cautionnement..... 600 »
5^e lot. Ciments et enduits.... 10,239 »
Cautionnement..... 600 »
6^e lot. Peint. plâtrerie, vitrerie. 7,621 »
Cautionnement..... 450 »
Visa jusqu'au 26 avril.

— 4 MAI —

Mairie de Castelnaud-Magnoac (Htes Pyrénées). — Construction de 2 pavillons (4 lots).
1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie. 28,211 fr. 04
Cautionnement..... 1,410 »
2^e lot. Charpente, couverture zinguerie, fers, escalier, planchers..... 17,495 07
Cautionnement..... 875 »
3^e lot. Menuiserie, peinture, vitrerie, papiers..... 7,168 91
Cautionnement..... 360 »
4^e lot. Plâtres et marbres.... 2,093 60
Cautionnement..... 105 »
Total des lots 54,968 fr. 62.
Total des cautionnements 2,750 francs.
Sur demande il sera fourni des extraits par corps d'état.

— 5 MAI —

Mairie d'Evreux. — Construction d'un hôtel de ville.
1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie 354,969 fr. 78
2^e lot. Charpentes en bois.... 17,213 61
3^e lot. — en fer et fer-
ronnerie..... 91,458 29
4^e lot. Couverture et plomberie 31,574 »
5^e lot. Menuiserie..... 34,613 86
6^e lot. Peinture et vitrerie.... 23,348 78
Sculpture et carton
pierre..... 7,000 »
Calorifère..... 6,000 »
Eau..... 800 »
Somme à valoir..... 7,307 »
Montant total... 574,285 fr. 32

Copie des différents lots pourra être fournie sur demande.

— 9 MAI —

Préfecture du Gers. — Chemin de fer de Condom à Riscle. Construction des 1^{er} et 2^e lots des maisons de gardes.
Montant..... 248,000 fr. »
Visa jusqu'au 1^{er} mai.

— 10 MAI —

Préfecture de la Loire-Inférieure. — Construction et mise en place de la partie métallique d'un pont tournant à la Roche-du-Migrion, sur le canal maritime de la basse Loire.
A l'Entreprise..... 48,983 fr. 04
A valoir..... 5,016 fr. 96
Cautionnement..... 2,000 fr. »
Visa jusqu'au 2 mai.
Prix du dossier 25 fr.

RÉSULTATS

Mairie de Nogent-sur-Marne. — Adjudication du 10 avril, pour viabilité de 4 rues.
Quéhan à Saint-Mandé, adj. à 28 60.

Mairie de Nice. — Adjudication pour pose de tuyaux en mer.
Dumontant Louis, au quartier du Ray, à Nice, adj. à 3.

Préfecture du Jura. — Adjudication pour exhaussement de ponts sur le canal du Rhône au Rhin.
Javelin, à Dampareij, adj. à 20.

On demande des Correspondants dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Villes principales des Départements.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 24 AVRIL —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Ouverture d'une deuxième arche marinière au pont de Saint-Cloud..... 152,000 fr. 44

— 25 AVRIL —
CHEMINS DE FER DE L'ETAT, A PARIS. — Réfection des peintures sur différentes lignes..... 23,780 fr. 05

— 25 AVRIL —
CHEMINS DE FER DE L'ETAT A PARIS. — Réfection de peintures sur les lignes du 4^e arrondissement (3 lots)..... 20,211 fr. 60

— 3 MAI —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un bureau auxiliaire du Mont de Piété..... 38,746 fr. 95

DÉPARTEMENTS

— 20 AVRIL —
MAIRIE DE THIERS (Puy-de-Dôme). — Travaux communaux (3 lots).... 35,657 fr. 51

— 21 AVRIL —
PREFECTURE D'ORAN (Algérie). — Travaux d'irrigation de 1890 à 1893. 14,000 fr. »

— 21 AVRIL —
MAIRIE DE ROCHEFORT (Charente-Inférieure). — Construction d'un orphelinat de garçons (6 lots)..... 64,536 fr. 56

— 21 AVRIL —
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS A TUNIS. — Reconstruction des ailes de la résidence française à Tunis..... 408,000 fr. »

— 22 AVRIL —
MAIRIE DE RENNES (Ile-et-Vilaine). — Installation du gaz au palais du commerce..... 19,000 fr. 87

— 22 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE REMIREMONT (Vosges). — Construction d'une école mixte à Cornimont..... 11,858 fr. 27

— 23 AVRIL —
MARINE A TOULON (Var). — Installation de l'école des mécaniciens dans le hangar n° 15, au Mourillon..... 35,352 fr. 85

— 24 AVRIL —
PREFECTURE DE LA DROME. — Travaux sur chemins vicinaux (7 lots) 90,100 fr. »

— 24 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE QUIMPERLE (Finistère). — Construction d'une école de garçons..... 15,750 fr. »

— 24 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE BAYONNE (Basses-Pyrénées). — Substitution de tabliers métalliques aux tabliers en bois de 3 ponts..... 8,850 fr. »

— 24 AVRIL —
MAIRIE DE BOURG (Ain). — Pont en maçonnerie avec tablier métallique au Tiran..... 1,600 fr. »

— 24 AVRIL —
MAIRIE DE CORAY (Finistère). — Réparations à l'école des filles..... 7,000 fr. »

— 25 AVRIL —
PREFECTURE DU CALVADOS. — Réfect. du pavage, rue de Falaise à Caen 16,200 fr. »

— 25 AVRIL —
PREFECTURE DU CALVADOS. — Rechargement de la route nat. n° 13... 22,000 fr. »

— 25 AVRIL —
PREFECTURE DE LA SARTHE. — Restauration de l'église de la Ferté-Bernard (3 lots)..... 40,156 fr. »

— 26 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE BAGNERES (B.-Pyrénées). — Pont en maçonnerie sur l'Adour..... 1,919 fr. »

— 26 AVRIL —
PREFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Construction d'une estacade dans le port de Nantes..... 320,000 fr. »

— 26 AVRIL —
MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN (Isère). — Construction d'un pont et de 2 aqueducs à Saint-Antoine..... 9,400 fr. »8

— 26 AVRIL —
PRESBYTERE DE LANDREMEL (Finistère). — Reconstruction partielle de l'église..... 20,000 fr. »

— 26 AVRIL —
MAIRIE D'AVESNES-LE-COMTE (Pas-de-Calais). — Appropriation de l'école des filles..... 11,620 fr. 78

— 26 AVRIL —
MAIRIE DE CHAMBERY (Savoie). — Agrandissement du lycée de garçons (2^e lot)..... 24,944 fr. 39

— 27 AVRIL —
MAIRIE DE FAUCH (Tarn). — Agrandissement de l'église..... 13,159 fr. 41

— 27 AVRIL —
MAIRIE D'ECHALOT (Côte-d'Or). — Réparations au presbytère..... 584 fr. 94

— 27 AVRIL —
MAIRIE DE TROIS-MOUTIERS (Vienne). — Construction de l'église..... 54,464 fr. »

— 27 AVRIL —
MAIRIE DE LONGUE (Maine-et-Loire). — Construction d'une école de garçons..... 28,107 fr. 87

— 27 AVRIL —
MAIRIE DE PONTEILLÀ (Pyrénées Orientales). — Tour de l'horloge publique..... 5,372 fr. 69

— 27 AVRIL —
MAIRIE DE LAGRANGE (Landes). — Construction d'une maison d'école... 9,540 fr. »

— 27 AVRIL —
MAIRIE D'YMONVILLE (Eure-et-Loire). — Restauration de l'école des filles..... 7,155 fr. 85

— 27 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE PARTHENAY (Deux-Sèvres). — Construction d'un pavillon à l'hospice..... 31,429 fr. 39

— 28 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE PHILIPPEVILLE (Algérie). — Travaux de toute nature de 1890 à 1892..... 75,000 fr. »

— 28 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE BONE (Algérie). — Réduit déf. avec mairie-école au Tarf..... 35,000 fr. »

— 28 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE LOUANS (Saône-et-Loire). — Travaux communaux et vicinaux (6 lots)..... 34,198 fr. 73

— 28 AVRIL —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Viabilité de la rue Miln..... 19,500 fr. »

— 28 AVRIL —
MAIRIE DE CHALONS (Marne). — Construction d'un égout (2 lots).... 7,969 fr. 89

— 29 AVRIL —
MAIRIE DE NUITS (Côte-d'Or). — Construction d'un lavoir..... 4,468 fr. 46

— 29 AVRIL —
SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE (Gers). — Ecole, mairie et halle à Beaumarchès..... 39,355 fr. 29

— 29 AVRIL —
MAIRIE DE CHALON (Saône-et-Loire). — Construction de trottoirs..... 17,287 fr. 55

— 29 AVRIL —
MAIRIE DE BAYEUX (Calvados). — Construction d'une buanderie, séchoir, etc..... 12,794 fr. 59

— 30 AVRIL —
MAIRIE D'ÉPINAL (Vosges). — Génie. — Construction de 3 batteries et d'une redoute.....

— 30 AVRIL —
PREFECTURE DU NORD. — Scarpe inférieure. Amélioration de la traversée de Marchiennes..... 161,660 fr. »

— 30 AVRIL —
PREFECTURE DU DOUBS. — Réfection de l'arche marinière du pont de Battant à Besançon..... 12,000 fr. »

— 1^{er} MAI —
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR. — Reconstruction du pont sur la Bouzaise à Beaune..... 17,000 fr. »

— 1^{er} MAI —
MAIRIE DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Entretien et construction de trottoirs jusqu'au 31 décembre 1893. 500,000 fr. »

— 2 MAI —
SOUS-PREFECTURE DE BAR-SUR-SEINE (Aube). — Construction d'un pont avec tablier métallique (2 lots)..... 19,500 fr. »

— 3 MAI —
PREFECTURE DU CANTAL. — Lignes de Lagnac à Vendes et de Vendes à Mauriac. Garde-corps métalliques..... 44,300 fr. »

— 3 MAI —
MAIRIE DE SAINT-ETIENNE (Loire). — Halle, écuries, parcs à comptage au marché aux bestiaux (6 lots)..... 132,219 fr. 62

— 4 MAI —
MAIRIE DE CASTELNAU-MAGNOAC (Hautes-Pyrénées). — Deux pavillons à la halle..... 51,948 fr. 62

— 4 MAI —
MAIRIE DE CUNAC (Tarn). — Construction d'une école mixte avec logement..... 12,600 fr. »

— 5 MAI —
MAIRIE D'EVREUX (Eure). — Construction d'un hôtel de ville (6 lots)... 553,178 fr. 32

— 5 MAI —
MAIRIE DE BRIVE (Corrèze). — Génie. Infirmerie à la caserne Brune (1 lot)..... 31,000 fr. »

— 5 MAI —
MAIRIE DE L'OUED-SEGUIN (Algérie). — Construction de la mairie.... 25,000 fr. »

— 6 MAI —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Reconstruction de la cale de radoub de Saint-Valéry..... 34,000 fr. »

— 6 AVRIL —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Reconstruction de la digue nord à Tancarville et palées d'accostage à Radicate (6 lots)..... 516,200 fr.

— 7 AVRIL —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Approfondissement du canal de la Charente à la Seudre.... 10,000 fr. »

— 9 MAI —
PREFECTURE DU GERS. — Chemin de fer de Condom à Riscle. — Construction des 1^{er} et 2^e lots des maisons de garde (2 lots)..... 248,000 fr. »

— 9 MAI —
PREFECTURE DU CALVADOS. — Bâtiment pour les bureaux du service maritime au port de Caen..... 30,700 fr. »

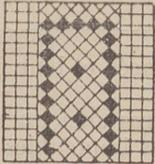
— 10 MAI —
PREFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Construction et mise en place de la partie métallique d'un pont tournant à la Roche-de-Migron..... 54,000 fr. »

— 11 MAI —
MAIRIE DE SOUVIGNE (Indre-et-Loire). — Construction d'une école de filles. 21,967 fr. 94

— 14 MAI —
SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE (Gers). — Hangar et mur à la maison d'école..... 3,398 fr. 08

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

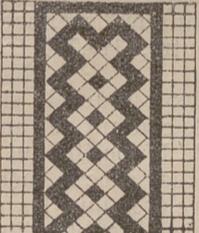
CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS-CÉRAMÉ
DE PARAY-LE-MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINTÉ-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT
16 rue de la Chapelle - Paris



CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875
30 Médailles Or et Argent

VITRAUX DE TOUS STYLES
J. B. PIVAIN & G. PERRINEL
J. B. PIVAIN, Successeur
PEINTURE SUR VERRE ET DÉCORATION SOUS VERRE
VITRERIE ANCIENNE ET RESTAURATION DE VITRAUX
SPÉCIALITÉ D'ÉMAUX POUR MEUBLES
186, Boulevard Voltaire. PARIS

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.
CARRELAGES UNIS ET DESSEINS VARIÉS ÉGOUTS
GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION
GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.



INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.
Maison MUSGRAVE & Co, limited
PARIS, LONDRES et BELFAST



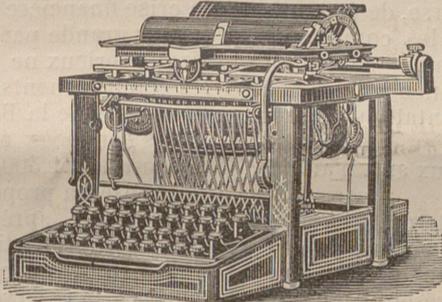
MUSGRAVE'S
Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET Co, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

MOSAÏQUES
FACCHINA maître mosaïste. breveté
47, r. Cardinet, PARIS Vⁿo précédent

CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPÔT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

MOSAÏQUES
EN MARBRES POUR DALLAGES ET SURFOND OR
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.
DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.
RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANC^{NE} MON MAZZIOLI, DEL-TURCO
1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS
A. ZANUSSI, EX-REPRESENTANT, SUC^R
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE



LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"
3 fois plus rapide que l'écriture à la main.
La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.
Envoi, sur demande, de prospectus, spécimen d'écriture, etc.
Wyckoff, Seamans et Benedict
18, Rue de la Banque, Paris.

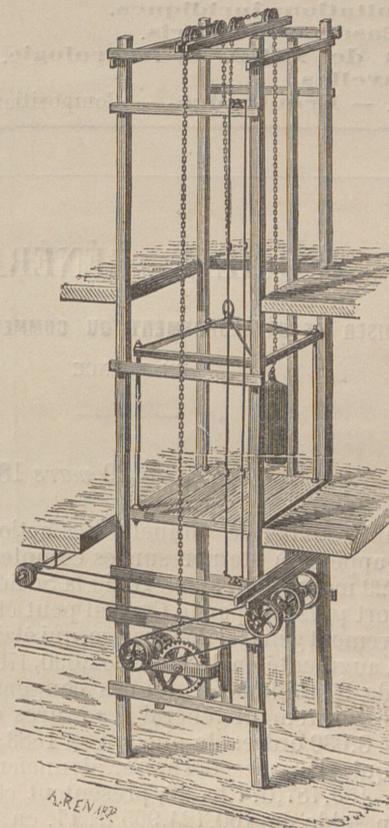
CLARK ET Co
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes
CLARK BUNNETT ET Co, LIMITED, Succ^{rs}
Médailles d'Argent aux EXPOSITIONS UNIVER. PARIS 1878 & 1889

Récompenses aux Expositions		Récompenses aux Expositions de
Vienne 1867		Oporto 1865
Londres 1862		Philadelphie 1876
Moscou 1872		Melbourne 1881
Dublin 1872		Amsterdam 1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
Ascenseurs Hydrauliques et autres.

SAUTTER LEMONNIER & Co
26, avenue de Suffren, Paris.

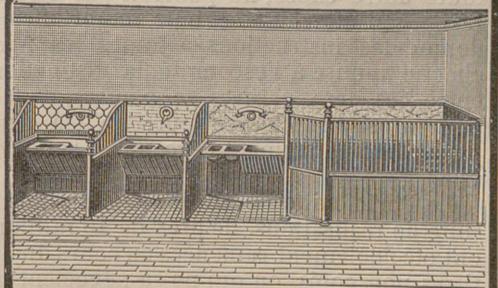
EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY



APPAREILS de LEVAGE à freins et régulateurs AUTOMATIQUES
TREUILS à bras
TREUILS à vapeur
GRUES
CHÈVRES
SONNETTES
Monte-Charges avec APPAREILS de Sécurité
Monte-Plats
Tire-Sacs
MOTEURS à Vapeur

ALEXIS MÉNARD SUC^R DE CONSEIL
Rue Marcadet, 279, Paris
CHARPENTE & MENUISERIE EN FER SERRURERIE D'ART
ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairoi et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.
Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS
— MOULINS (ALLIER) —



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT
SPÉCIALITÉ DE STALLES ET BOXS A ARMATURES FER FORGÉ
PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES
ET
PANNEAUX FER SANS SONORITÉ
SOLIDITÉ GARANTIE
Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — **Etude sur l'ancienne architecture française.** Promenade pittoresque dans Paris au faubourg Saint-Antoine.

École des Beaux-Arts. — Prix des architectes américains.

Académie des Beaux-Arts. — Concours Duc.

Commission d'étude du diplôme. Séances des 15, 16 et 17 avril.

Consultations juridiques.

Les Casernes de Paris.

Salon de 1890. — **Nécrologie.** — **Concours.** — **Nouvelles.**

DESSINS. — **Frontispice.** — Composition de M. Vignat.

Etude sur l'ancienne architecture française. — Portail du couvent des Filles de la Croix, rue de Charonne. — Escalier rue du Faubourg Saint-Antoine n° 75.

École des Beaux-Arts. — Une tour d'observation sur les récifs de l'île Thomson. Projet de M. Bauhain.

Les Casernes de Paris. — Caserne de la Garde républicaine, rue Monge. Plan du 1^{er} étage. — Caserne de Sapeurs-pompiers. Plans du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage, des combles. — **Consultations juridiques.** — Deux croquis.

PLANCHES HORS TEXTE :

Planche 62. — Caserne de sapeurs-pompiers à Paris

Planche 63. Caserne de la garde républicaine à Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
EN FRANCE

Assemblée du 29 mars 1890.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1889, a eu lieu le 29 mars 1890, au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil peut être ainsi analysé :

Le mouvement général de la caisse, qui était de 13,943,590,837 fr. en 1888, a augmenté en 1889 de 252,090,476 francs; celui du Portefeuille, de 97 millions; celui des coupons encaissés, de 64 millions; et le mouvement général des ordres de bourse, de 409 millions, avec 8,030 ordres de plus qu'en 1888; enfin les comptes de chèques qui, l'année dernière, donnaient comme solde, au 28 février, 153,787,077 fr. 20, présentent cette année à la même époque un solde de 160,724,965 fr. 17, en augmentation de près de sept millions sur l'année précédente, et ce, bien que le taux d'intérêts des comptes de dépôt, diminué il y a deux ans, n'ait pas été augmenté depuis.

En même temps que la Société cherche constamment à satisfaire ses titulaires de comptes de dépôt, elle se préoccupe de donner plus d'extension à ses opérations d'escompte en province, mais en ne perdant pas de vue les risques que présente toujours cette nature si délicate d'opérations; aussi aucun escompte n'est-il consenti sans avoir été autorisé, au préalable, par un Comité spécial pris parmi les membres du Conseil d'administration. Le Conseil attache le plus grand prix à développer l'escompte, mais en ayant toujours présent à l'esprit que les opérations d'escompte deviennent facilement dangereuses, si elles ne sont pas réglées par les lois de la prudence la plus étroite.

C'est à cette sagesse et à cette circonspection que la Société a dû de pouvoir traverser, presque sans s'en ressentir, la période si troublée du commencement de l'année 1889. Ses déposants savent que le premier souci du Conseil a toujours été de veiller au maintien constant de larges disponibilités en face des exigences; le remploi des fonds provenant des dépôts à vue est toujours fait en papier de banque et de commerce, dans les conditions voulues pour être facilement négociable, à l'exclusion de tout autre papier quelque bon qu'il soit, mais qui par le lieu d'encaissement ou toute autre cause, ne pourrait pas être immédiatement réalisé. Le Conseil attache une telle importance à cette question qu'il a donné des instructions à toutes les Agences pour que, dans chaque remise à l'escompte, la distinction soit exactement faite entre ces deux natures de papiers, de façon à pouvoir constater pour ainsi dire chaque jour, qu'il a dans son portefeuille, en papier immédiatement négociable, la contre-partie des comptes à vue.

Le Portefeuille de titres a été diminué pendant l'exercice, par suite de réalisations, de près de 10 millions, et les valeurs cotées ont été fidèlement ramenées au cours du 31 décembre dernier. Les titres non cotés, ou qui ne se négocient pas couramment, ont en regard une provision spéciale, qui met la Société à l'abri de tout mécompte et qui même, dans la conviction du conseil, peut devenir en partie disponible.

Deux agences nouvelles ont été créées, l'une à Bergerac et l'autre à Draguignan.

En dehors des opérations courantes, la Société a participé à toutes les grandes opérations qui se sont traitées sur la place de Paris, et dans toutes les émissions qu'elle a faites, elle a continué

à se signaler par le nombre des titres placés et leur division dans le public.

Le rapport s'occupe ensuite des affaires anciennes. La Société continue à poursuivre l'expropriation des immeubles du prince de Sant'Elia qui lui sont hypothéqués en garantie de sa créance; le montant des locations des immeubles hypothéqués permet d'espérer que les prix de vente seront suffisants pour assurer le remboursement de la créance de la Société. En suite de la transaction du 28 avril 1888, dont il a été parlé dans le rapport de l'année dernière, il a été procédé à l'examen des comptes de la Participation Guano et certains redressements ont dû être demandés; le tribunal arbitral, constitué par la transaction elle-même, a été réuni, et, en ce moment, les parties attendent la sentence qui doit intervenir. — Au Callao, le commerce est toujours resté sans activité, mais les recettes ont cependant été suffisantes pour permettre de faire face à l'annuité d'amortissement, dans les conditions précédemment approuvées par les actionnaires.

Le rapport, en terminant, rappelle le concours que la Société a donné, l'année dernière, à la combinaison qui a permis d'arrêter la crise financière sur le point de se produire, et il fait savoir que la plus grande partie de cette opération est liquidée et qu'aucun risque sérieux ne paraît plus à craindre, dans cette affaire, pour les établissements qui ont répondu à l'appel de M. le ministre des finances et de la Banque de France.

Les bénéfices nets de la Société ont été de 3,497,731 fr. 84, sur lesquels 1,500,000 francs ont été distribués le 1^{er} octobre 1889. Le conseil a proposé de distribuer au 1^{er} avril 1890 6 fr. 63 par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 6 fr. 25 nets. Cette répartition porte le revenu de l'exercice à 12 fr. 88, soit 5,15 % du capital versé. En outre, 349,773 fr. 18 ont été portés à la réserve ordinaire.

Le rapport du comité de censure expose que la situation de la société s'est encore améliorée dans le courant de l'année dernière et constate que les divers services de la société, qui sont tous en augmentation, ont continué de marcher avec la même régularité que les années précédentes. Il déclare que les censeurs ont examiné avec le plus grand soin les écritures et qu'ils en ont constaté partout l'exactitude et la clarté; en conséquence, il propose aux actionnaires d'approuver la fixation du dividende telle que le demande le conseil d'administration.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1889 et adopté la proposition du conseil, relative à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs : MM. Aimé Gros, Hubert Henrotte et Lhuillier, administrateurs sortants; et réélu censeur : M. de Saint-Anne, censeur sortant.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

U. A.

Avis à nos abonnés

A leur expiration, les abonnements sont continués sauf avis contraire. Pour le paiement, il sera présenté une traite sans frais le 15 du mois qui suivra le réabonnement.



Composition de M. Vignat, architecte.

ÉTUDE SUR L'ANCIENNE ARCHITECTURE FRANÇAISE

PROMENADES PITTORESQUES DANS PARIS

XII. — *Au faubourg Saint-Antoine (suite).*

En continuant à parcourir la rue de Charonne, nous apercevons, au n° 98, le portail du couvent des Filles de la Croix ; son état de délabrement ajoute encore à la majesté de sa structure. L'arcade de la porte est encadrée par deux colonnes doriques soutenant un entablement à triglyphes, entablement couronné jadis d'un fronton triangulaire, qui a entraîné, lors de sa chute, les assises de la corniche. Ce fronton aura été démoli, probablement, pendant la Révolution, pour faire disparaître quelque symbole religieux sculpté dans le tympan, en même temps que la croix qui le surmontait. La corniche a été remplacée par des tuileaux mal joints, dorés par la croûte des lichens, et dans les interstices desquels se sont implantées des giroflées sauvages. Vu de loin, ce portail noirâtre, que de grands arbres entourent de leur verdure, prend l'aspect de certaines ruines romaines de l'œuvre de Piranési ; vu de près, il accuse, par ses proportions, le style de ses sculptures et des grosses consoles renversées qui l'accostent, la date exacte de sa construction. Il fut bâti au moyen d'une somme d'argent spécialement léguée, pour cet usage, aux Filles de la Croix ; ce legs avait été fait par le frère de la fon-

datrice du couvent, Messire Jean Coiffier-Ruzé d'Effiat, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, qui mourut en 1698. Les tympans de l'arcade sont ornés d'un flambeau ardent entrecroisé avec une branche de lis ; le même motif sculptural se répète, réduit, dans deux métopes de la frise ; dans deux autres métopes, le flambeau et la branche de lis accompagnent la figuration du globe terrestre surmonté d'une croix. Les vantaux de la porte même sont dans un assez bon état de conservation, mais la sculpture en bois, qui décorait le dormant de son imposte cintrée, a été littéralement hachée ; avec un peu de bonne volonté, on reconstitue la composition, et l'on devine qu'il y avait là des nuages avec une apparition céleste, devant laquelle se tenait en extase une figure agenouillée. Quant à l'intérieur du couvent, il est inutile de dire qu'il ne reste plus trace de son ancienne splendeur ; les sœurs de Saint-Dominique l'occupant actuellement se sont fait construire un nouveau sanctuaire, où l'on chercherait vainement la sépulture du fameux Cyrano de Bergerac, ce gentilhomme gascon qui, après avoir fait son *voyage dans la Lune*, trouva le chemin du ciel, en 1655, grâce aux conseils de la mère Marguerite de Jésus, supérieure des Filles de la Croix.

Au n° 100 de la même rue, se trouvait, en mitoyenneté avec le couvent précédent, le couvent des religieuses de la Madeleine de Trainel; les bâtiments subsistent encore dans leur gros œuvre, mais ils ont été considérablement défigurés et la chapelle a été détruite, elle contenait le tombeau de Marc-René Voyer d'Argenson, ministre d'État et garde des sceaux, mort en 1721. Cet immeuble est la propriété de la Ville de Paris, par suite du legs de Mme Vve Ledru-Rollin, à qui

il appartenait. Nous profiterons de l'occasion pour signaler l'existence de deux beaux médaillons anciens, en marbre, de forme ovale, encastrés dans la façade de cette maison; n'y aurait-il pas lieu de les enlever de là, pour les conserver dans un musée; l'un représente une tête rayonnante d'Apollon, l'autre le fin profil d'Olympias, mère d'Alexandre le Grand.

En face de ces deux couvents, aux n°s 97 et 99, s'en trouvait un troisième, celui de Notre-Dame-de-Bon-Secours; c'est, aujourd'hui, la cité Bon-Secours, occupée en partie par un temple et un asile protestants; la chapelle que l'architecte Louis avait décorée n'existe plus. Puisque nous parlons de Louis, il serait, je crois, très utile de revenir sur nos pas, pour voir, avant qu'elle ne soit entièrement détériorée, la fameuse *Chapelle des âmes du purgatoire*, peinte en trompe-l'œil, d'après les dessins de ce célèbre architecte, dans l'église Sainte-Marguerite.

Il n'y a pas, dans Paris, une église moins connue que Sainte-Marguerite; pour la trouver, il faut vraiment vouloir la chercher. La rue Saint-Bernard, où elle est située est une de ces rues coudées dans lesquelles on se hasarde, sans savoir au juste où l'on va. La façade de l'église est des plus simples et des plus banales même: quatre pilastres et un fronton. — Le mur de clôture qui se trouve à gauche, et au-dessus duquel apparaissent quelques bouquets d'arbres, est celui de l'ancien cimetière. — L'intérieur de l'église n'a rien de très remarquable, à première vue, mais le regard est bientôt sollicité par de nombreux tableaux; entre tous, on distingue une *Descente de croix* peinte par Salviati, et une magnifique toile de Restout, digne de figurer dans un de nos musées, ayant pour sujet: *Saint François de Sales installant saint Vincent de Paul, supérieur des dames de la Visitation*. Derrière le maître autel, on s'arrête aussi en face d'un important bas-relief en



Portail du Couvent des Filles de la Croix, rue de Charonne.

marbre, provenant de la sépulture de Catherine Du Chemin, épouse du sculpteur de Girardon; ce bas-relief, qui représente une *Mater dolorosa au pied de la croix, devant le corps du Christ*, a été exécuté sur les dessins de Girardon par deux de ses élèves, nommés Nourrisson et Le Lorrain; il se trouvait primitivement placé à Saint-Landry, petite église de la Cité; il décore Sainte-Marguerite depuis 1817.

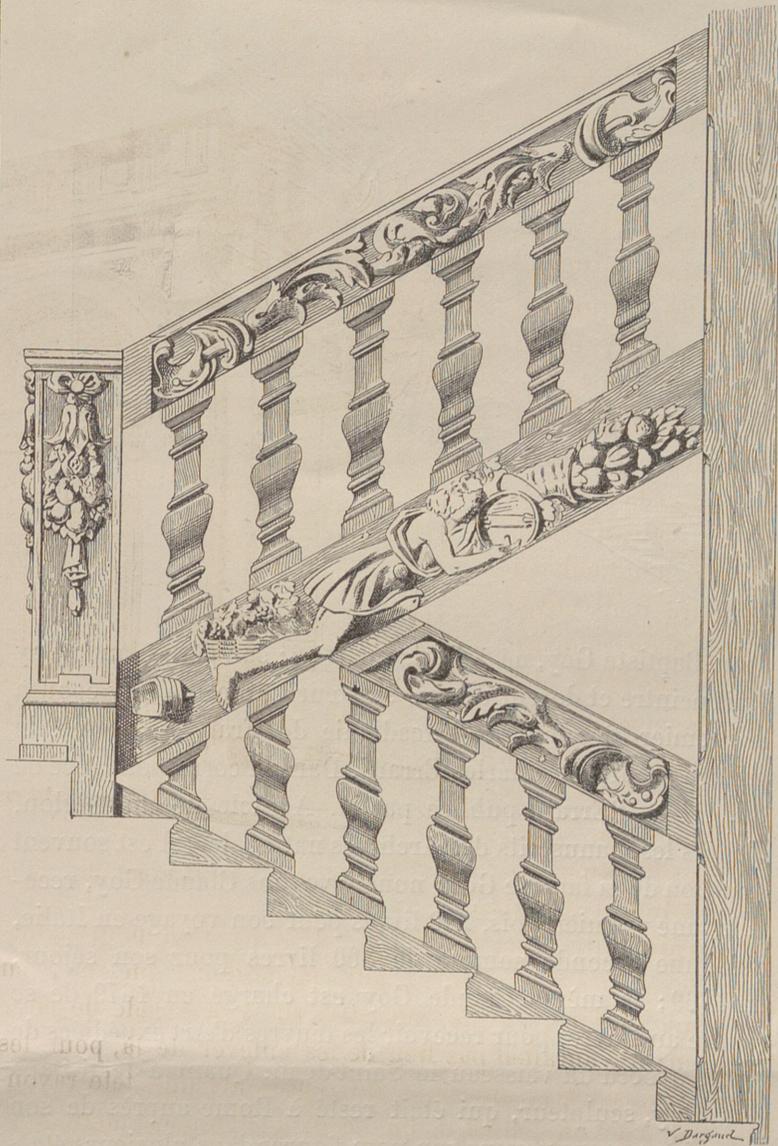
La partie de l'église, sur laquelle je voudrais attirer non

seulement l'attention de mon lecteur, mais aussi celle de l'administration responsable est la *Chapelle des âmes du purgatoire* qui est dans un déplorable état d'abandon; l'humidité a presque envahi complètement les murailles, et les peintures qui les revêtent sont, en partie, voilées d'un chançis blanchâtre des plus préjudiciables à leur conservation. Il serait donc temps de remédier à cet état de choses, si l'on ne veut voir disparaître bientôt ce curieux exemple de décoration en trompe-l'œil, du XVIII^e siècle; cet ouvrage est d'autant plus intéressant qu'il a été exécuté d'après les dessins d'un de nos plus grands architectes français. A son retour d'Italie, en 1765, Louis était venu rendre visite à l'abbé de Beaurecueil, curé de la paroisse Sainte-Marguerite, dont il avait fait la connaissance fortuite, en passant le mont Cenis; cet ecclésiastique avait formé le projet, depuis longtemps d'ajouter à son église une chapelle destinée aux prières et aux offrandes pour les défunts; il demanda à Louis d'en faire les plans. Comme la somme, disponible pour cette construction, était des plus modiques, le jeune architecte eut l'idée de recourir à la décoration peinte pour suppléer à l'emploi de matériaux trop coûteux et à une main-d'œuvre plus onéreuse encore. Les dessins qu'il présenta à l'abbé de Beaurecueil furent reçus avec enthousiasme, et il se mit aussitôt à l'œuvre, confiant l'exécution des motifs d'architecture peinte au fils du célèbre décorateur italien Brunetti, et celle des figures au peintre Gabriel Briard. Une notice, imprimée lors de l'inauguration de cette chapelle, en donne la description exacte. « Ce petit édifice, y est-il dit, a 47 pieds et demi de longueur, 30 pieds 9 pouces de largeur et 35 pieds 7 pouces de hauteur jusqu'à la voûte. » De chaque côté se développe un portique de huit colonnes ioniques, cannelées, entre lesquelles se dressent, sur des piédestaux, d'élégantes statues allégoriques: deux grands bas-reliefs de 35 pieds de long représentent la

mort du patriarche Jacob et la cérémonie de ses funérailles à Chanaan, ils reposent directement sur l'architrave de l'entablement et suppriment ainsi la corniche, dont les saillies auraient créé une difficulté insurmontable au retour d'angle. Le maître-autel apparaît au milieu d'une vaste arcade, décorée dans le fond d'une saisissante peinture de Briard, *les âmes sauvées du purgatoire*; sur le bandeau de l'archivolte deux anges déploient une banderole où se lit l'inscription; *Sancta est cogitatio orare pro defunctis*. A droite et à gauche de l'autel, réapparaît l'entrecolonnement ionique, surmonté cette fois d'un entablement complet, possédant ses trois divisions essentielles; au-dessus de la corniche on a figuré deux cénotaphes en marbre noir.

Du côté de l'église, la chapelle est ajourée par deux arcades; dans leur intervalle supérieur, apparaît la peinture d'*Adam et d'Eve chassés du paradis terrestre*. Telle est la description, très sommaire, de ce petit sanctuaire menacé de destruction, par suite de l'incurie administrative, peut-être même est-ce avec une coupable préméditation qu'on le laisse en cet état, car on rencontre, à toute époque, de rares esprits qui se posent en régents du bon goût et du grand style; ceux-là même seraient probablement bien aises de voir disparaître ce décor architectural qui froisse leur esthétique épurée. Pour mon compte, j'avouerai que j'ai été étrangement ému, la première fois que je suis entré dans ce temple des âmes douloureuses; il s'en dégage comme un parfum d'antiquité et de paganisme faisant alliance avec l'odeur de l'encens chrétien; les grisâtres apparitions dont on est environné font songer autant aux rives du Léthé qu'aux flammes purificatrices de la catholicité; il semble que les plaintes d'Orphée appelant sa tendre Eurydice, et les gémissements d'Admète réclamant sa généreuse Alceste se mêlent aux monotones *Ave* du rosaire, balbutiés à voix haute dans la nef de l'église.

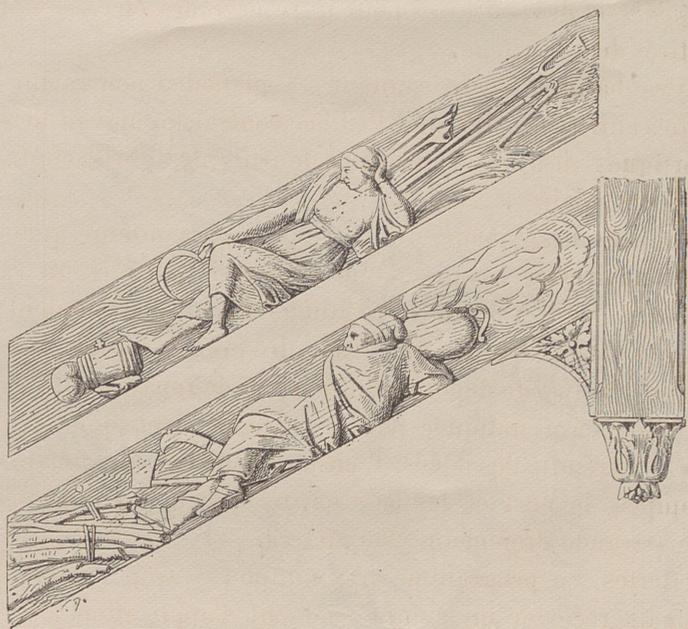
Si, de la chapelle des morts nous passons dans le vieux cimetière abandonné de Sainte-Marguerite, la poésie vaguement consolante qui nous remplissait le cœur se change subitement en profonde mélancolie; la terre sur laquelle on marche est nourrie de la chair des suppliciés de 93; sous cet herbe verte, à l'ombre de ces arbres, dans un coin ignoré se trouve enfoui le cercueil de l'enfant de la prison du Temple, fils de roi ou pauvre petit plébéien chargé du rôle. Trois tombes subsistent encore intactes et à peu près respectées, celle d'un ancien curé de la paroisse, une autre en forme de stèle ornée d'un buste en bronze, une autre enfin dont la table de pierre porte le nom d'un marchand de bois de construction de la Rapée. Le long des murs, s'adossent, à demi-brisées et veloutées de mousses, quelques dalles funéraires, où s'effritent les regrets éternels et les brevets de vertus posthumes. Du côté de la rue Saint-Bernard, s'élève un pavillon habité par la famille du bedeau, qui vit là comme à la campagne, Des baquets remplis d'eau bleuâtre où trempe le linge, des ficelles tendues d'un arbre à un autre, sur lesquelles sèchent des bas et des brassières, cinq ou six poules maraudeuses, échappées de leur grillage, qui picorent de ci de là, complètent la mise en scène de cet étrange domaine des trépassés — Tout au fond du cimetière, s'alignent les galeries des vieux charniers transformés en salles de catéchisme : à la sortie des



Escalier rue du Faubourg-St-Antoine, n° 75.

instructions religieuses, il n'est pas rare de voir des bandes de gamins se bousculer avec des cris joyeux, en se roulant dans la luzerne; alors apparaît le vicaire coiffé de sa barrette, revêtu de son surplis et lançant les foudres de sa sainte colère sur tous ces petits galopins.

Ces différents aspects du funèbre enclos auraient, certes, le privilège de nous conduire à de longues digressions littéraires, si nous n'étions rappelé à notre devoir d'archéologue parisien, par la présence d'un important bas-relief ornant le fronton extérieur de la chapelle gauche du transept. Ce bas-relief qui n'a été encore mentionné dans aucune description ancienne ou moderne de Paris, dans aucun inventaire officiel ou non de nos richesses artistiques, représente *le Christ et les pèlerins d'Emmaüs*; seul d'Argenville, y a fait allusion, mais d'une façon absolument erronée, quand il a écrit dans son *Voyage pittoresque dans Paris*: « Sous les charniers on voit une Cène et quelques autres tableaux peints par Goy. » Or la Cène en question, ou mieux la scène des *pèlerins d'Emmaüs* est un tableau en pierre, traité en peintre, il est vrai, par un sculpteur dont le nom est resté presque ignoré: les personnages, le rideau du fond sur lequel ils se dessinent, la table autour de laquelle ils sont assis, sont d'un modelé très méplat, et l'on songe, devant cette œuvre, aux compositions des Coppel et à celles de Jouvenet. L'auteur de ce fronton est



Jean-Baptiste Goy, né à Paris en 1666; son père Claude Goy était peintre et doreur du roi, sa sœur Catherine Goy épousa le premier directeur de l'Académie de France à Rome, le peintre-architecte Charles Errard. Dans la correspondance de Colbert et d'Errard publiée par M. Anatole de Montaiglon, d'après les manuscrits des Archives nationales, il est souvent question de la famille Goy; nous y voyons Claude Goy, recevoir, une première fois, 250 livres pour son voyage en Italie, puis une seconde somme de 300 livres pour son séjour, en 1669; le même Claude Goy est chargé en 1679 de se rendre au Havre, pour recevoir les œuvres d'Art expédiées de Rome à bord du vaisseau le Saint-Jean. Quant à Jean-Baptiste Goy, sculpteur, qui était resté à Rome auprès de son beau-frère, nous voyons son nom figurer dans plusieurs états de paiement, en 1683 (il n'avait alors que dix-sept ans). J.-B. Goy exécuta plusieurs copies en marbre, d'après l'antique, celle du *Sacrificateur* du Capitole, de *Marsyas et Olympus*, groupe placé dans les jardins de Versailles, et de la *Cléopâtre*. A l'âge de vingt-six ans, en 1692, notre statuaire entra dans les ordres, et, le 12 janvier 1713, il fut nommé curé de l'église Sainte-Marguerite, érigée définitivement en paroisse. Il augmenta beaucoup ce sanctuaire que l'abbé Fayet avait fondé en 1634. L'abbé Goy fit construire, en 1724, la chapelle de la Vierge, occupant le bras droit du transept; en 1725, il ajouta deux corps de logis pour les sacristies; enfin en 1737, il confia à l'architecte l'Épée l'édification du nouveau chœur. Ce prêtre-sculpteur mourut le 12 janvier 1738, laissant tous ses biens à son église. Dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, M. Paul Mantz attribue à Goy une *Madone tenant l'enfant Jésus*, bas-relief décorant le fronton extérieur de la chapelle de droite du transept, mais il n'a pas songé à regarder du côté gauche, pour voir si le pignon correspondant était aussi décoré d'une sculpture; il semble donc ignorer complètement l'existence des *pèlerins d'Emmaüs*, œuvre bien supérieure à la *Madone*, dont J.-B. Goy n'a peut-être donné que l'esquisse.

En face du cimetière Sainte-Marguerite, de l'autre côté de la rue Saint-Bernard, est situé un groupe de bâtiments occupés par le presbytère, par une école et le bureau de bienfaisance. Dans la salle du bureau de bienfaisance, on voit, fixé

sur le mur, un beau médaillon en marbre du XVII^e siècle, représentant, de profil, un personnage en perruque et d'une physionomie majestueuse; au-dessous de ce médaillon on lit, pour toute désignation, ces mots latins :

*Hanc inopum servus
Præbuit ille domum.*

Quel est donc ce bienfaiteur des indigents qui leur a donné cette maison? Adressez-vous à la sacristie de l'église, et l'on vous répondra que c'est le portrait du curé Antoine Fayet; si vous êtes peu convaincu de la validité de cette attribution, vous n'avez qu'à ouvrir, à la page 142, le cinquième volume de la *Description de Paris*, par Piganiol de la Force (édition de 1765), et vous y lirez que ces bâtiments ont été donnés aux sœurs de la charité, dites *sœurs grises*, par le sieur Breot, miroitier de Louis XIV, à condition qu'elles n'y tiendraient pas d'écoles et qu'elles ne s'occuperaient qu'à secourir les pauvres malades de ce faubourg. Voilà donc, je crois, le véritable nom de cet *inopum servus*.

Parcourir le faubourg Saint-Antoine sans chercher à retrouver la trace de la fameuse maison d'Évrard Tilton du Tillet, serait impardonnable. Ce Mécène du XVII^e siècle, qui est l'inventeur du groupe en bronze du *Parnasse*, aujourd'hui à la bibliothèque nationale, avait fait construire, dans la rue de Montreuil, une merveilleuse maison de plaisance, vaste palais de raffiné des arts, rempli de peintures et de statues les plus précieuses et entouré de spacieux jardins. — Que nous reste-t-il de toutes ces richesses entassées? — Peu de chose, mais ce peu de chose mérite-t-il encore d'être indiqué; cela consiste en un boudoir oblong, assez étroit, garni de ses anciens lambris et orné d'un plafond à arabesques, digne d'être signé par J. Bérain. Ce salonnet, qu'il faudrait sauver de la destruction, est situé au premier étage de l'immeuble portant le n^o 31 de la rue de Montreuil, dans les ateliers de l'obligeant M. Bouckaert, fabricant de meubles en pitch-pin, qui a bien voulu nous le montrer.

Pour terminer notre tournée dans ce quartier qui semblait de prime abord si dépourvu d'intérêt sous le rapport architectural et décoratif, repassons donc par la rue du Faubourg Saint-Antoine, en ayant soin de faire une halte au n^o 75. Après avoir franchi la porte cochère, et avoir traversé une cour profonde, nous trouvons un second corps de logis, et, tournant à gauche, nous voici devant un très curieux escalier en bois sculpté, dont les rampants sont ornés de figures couchées, représentant *le Printemps, l'Été, l'Automne et l'Hiver*. Cet escalier qui date des premières années du XVII^e siècle m'a été indiqué par M. Gustave Lecomte, architecte; je tiens à le remercier, ici, de sa communication, autant pour moi que pour vous, mes chers lecteurs, qui ne dédaignent pas la lecture de ma prose. A l'occasion, quand vous trouverez dans vos promenades quelque chose d'inédit, intéressant notre vieux Paris, n'hésitez pas à m'en faire part, j'aurai toujours des jambes pour y aller voir et de l'encre au bout de ma plume pour transmettre votre découverte aux derniers curieux de notre histoire parisienne.

MAURICE DU SEIGNEUR.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

(Voyez page 315.)

Une tour d'observation sur les récifs de l'île Thomson (Floride).

Le détroit de Floride ou canal de Bahama, qui sépare l'extrémité des États-Unis de l'île Cuba, est parsemé de récifs sur lesquels viennent se briser, paraît-il, environ une centaine de navires par année. Une société de sauveteurs a établi un poste sur l'îlot de Rey West (île Thomson), sorte de récif de corail émergeant au sud de la Floride sur près de 40 kilomètres de longueur. Le sol de cet îlot se trouve au niveau de la mer dont il faudrait, au loin, observer la surface; et c'est là l'objet principal du programme en question. Une tour de 200 mètres dont le faite serait occupé par un phare d'une grande puissance, s'élèverait sur ce récif pour en indiquer la place aux navires passant à moins de 50 kilomètres. Des appareils d'optique et d'éclairage électrique permettraient d'éclairer, au loin, la mer au moyen de projections lumineuses.

La tour de 200 mètres serait desservie par un ascenseur fonctionnant dans l'axe vertical et entouré d'un escalier. Cet édifice pourrait être construit entièrement en fer ou en matériaux calcaires très résistants. Mais, en tous cas, la tour, œuvre d'art et d'utilité, comporterait un caractère de simplicité et de fermeté, bien accusé par une silhouette « nette et puissante ».

Sous le phare une loge, ouverte au pourtour, contiendrait les instruments d'optique et les foyers d'éclairage électrique pour les projections lumineuses. Dans la hauteur de la tour et à des distances variables, seraient disposées deux ou trois chambres éclairées par des ouvertures percées dans chaque paroi, et contenant des appareils du même genre que ci-dessus, mais de moindre importance.

Ces *chambres de vision* seraient accompagnées, en dessus et en dessous, de salles d'examen météorologique, contenant les instruments spéciaux.

Le soubassement de la tour serait entouré de bâtiments comprenant, en de grandes salles : un laboratoire général de physique, une bibliothèque, un musée maritime, des galeries pour l'exposition de cartes terrestres, célestes, etc., puis diverses pièces de réunion et cabinets d'études particulières, vestibules, etc., etc. : en un mot, tout ce qui concerne un établissement scientifique pour l'étude complète de la météorologie et de la navigation.

La tour, avec son soubassement, s'élèverait au centre d'une *esplanade* (de 100 à 150 mètres de côté,) agrémentée de plantations et entourée de bâtiments contenant : Les locaux d'*administration*, bureaux, salle de réunion, logement du directeur et des agents ; un *hôtel* de quarante chambres, avec salon et salle à manger pour les voyageurs naufragés attendant le départ des navires qui les doivent rapatrier ; une *maison hospitalière* avec réfectoires, dortoirs et plusieurs chambres particulières ; une *chambre de secours* avec des appareils pour le traitement des naufragés, une *infirmerie* de vingt lits et dix *chambres* particulières ; un local pour y loger les appareils *moteurs d'électricité* — machines, chaudières et dynamos pouvant produire la force de 1000 chevaux ; enfin des

hangars et des *magasins* pour la réserve des épaves et objets retirés du sauvetage.

Ces bâtiments, environnant l'esplanade, pourraient être reliés entre eux, ainsi qu'à l'édifice central, au moyen de légers portiques destinés, surtout, à fournir des abris contre les ardeurs solaires.

Devant l'esplanade, un port pourrait contenir quatre ou cinq navires de secours et une dizaine de barques ou canots de sauvetage. A droite et à gauche de ce port, seraient ménagés deux bassins de radoub, près desquels seraient des magasins de dépôt et des ateliers de réparation. L'entrée du port serait indiquée par des fanaux électriques disposés sur l'extrémité des jetées. L'ensemble de l'établissement, non compris le port et les bassins, ne devait pas dépasser, en plus grande dimension, 200 mètres.

Certes, ce programme très complet — trop complet pour jamais recevoir un commencement d'application à la pratique — pouvait servir de motif à des exercices de composition. Peut-être, même, ce document pourrait-il devenir utile aux ingénieurs ou aux architectes américains en position d'être invités à une telle étude.

En ce cas, le Conseil supérieur de l'école pouvait faire cette politesse à nos confrères de l'autre côté de l'Atlantique et leur offrir, gratis, la communication de cette pièce. Cependant il est permis de penser que ledit programme serait plus sûrement, plus exactement dressé par ceux-là qui, mieux renseignés que nous autres Français, savent à quoi s'en tenir sur la situation, les besoins et les ressources locales ; et qu'un concours ouvert en Amérique entre architectes américains aurait des chances pour produire un résultat appréciable ; tandis qu'ici, cette *attention*, toute délicate qu'elle soit pour nos confrères « reconnaissants », semble avoir fait « fiasco » — et pour cause susdite.

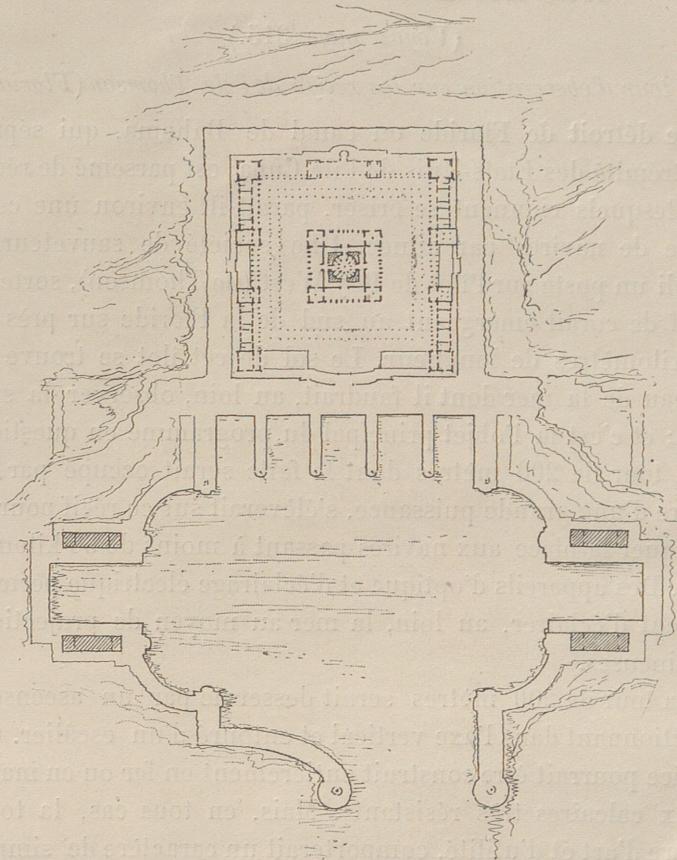
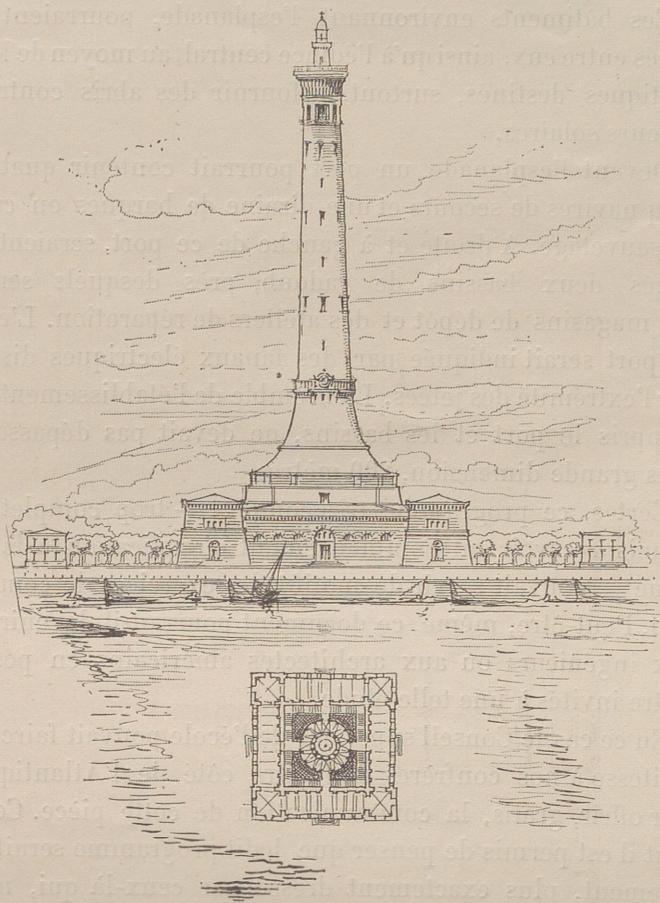
Est-ce bien là ce qu'attendent les architectes américains du sacrifice qu'ils se sont imposés pour être agréables et utiles à leurs jeunes camarades de France ?

Quoi qu'il en soit, il est juste de dire que *M. Bauhain* aurait pu soutenir avantageusement, avec son projet, une plus nombreuse concurrence. Sa *Tour d'Observation*, bâtie tout en pierre, d'une silhouette très ferme, avec de rares ouvertures, comme il convient à un édifice exposé à toutes les rages des tempêtes, sa tour s'étalait bien par en bas, suivant une forme caractérisant la résistance aux vents, et une assiette solide. Seule la chambre d'observation, située sous un encorbellement qui couronnait la tour, était ouverte, de tous côtés, ainsi qu'un belvédère circulaire. Les hautes consoles supportant la terrasse du phare formaient comme la corbeille d'un gigantesque chapiteau. Et, telle que le fût d'une colonne sans cannelures, la surface de la tour était nue, depuis ce chapiteau jusqu'à une sorte de bague marquant la base ou l'empattement de l'édifice.

Enfin, le soubassement s'encadrait par des bâtiments de robuste apparence contenant les services scientifiques ; et l'esplanade plantée de rangées d'arbres était bornée par des bâtiments ordinaires, mais d'un aspect solide.

La forme du port et des bassins indiquait des idées très pratiques chez l'auteur du projet primé.

Une tour d'observation sur les récifs de l'île Thomson. — Projet de M. Bauhain.



Quant au projet de *M. Deperthes*, seul concurrent de *M. Bauhain*, sa tour en fer, sans montrer une étude suffisante des ressources de la construction métallurgique moderne, reposait sur une manière de château ou observatoire en maçonnerie flanqué, sur les angles, de couples d'arcs boutants qui n'ajoutent rien à une solidité trop peu apparente.

L'entourage de bâtiments trop élégants et ressemblant à des casinos ou à des orangeries; les portiques prodigués en façade et peu praticables au bord d'une mer agitée; enfin, trop de luxe, et pas assez de solidité: telles étaient les caractéristiques d'un projet que l'auteur paraît avoir « bâclé » par acquit de conscience et pour ne pas ôter à son unique concurrent le mérite de la victoire en ce duel « américain ».

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Concours Duc.

Samedi dernier, 12 avril, l'Académie des Beaux-Arts a jugé le concours du Prix Duc, auquel avaient pris part *M. Bréasson* avec sa *Mairie de Suresnes*, *M. G. Scellier* de Gisors avec son *Monument à l'amiral Coligny*, *M. Wable* avec un projet de *Palais des Arts décoratifs* et, enfin, *M. Jasson* avec sa *salle Poirel* à Nancy.

On sait, sans doute, qu'en vertu de ce jugement, c'est à *M. Jasson* qu'a été décerné le Prix Duc (1).

(1) Provenant de la donation faite par l'éminent et regretté membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice et de la Cour de Cassation à Paris qui, lui-même lauréat du prix décennal de 100,000 francs, consacra la moitié de cette somme à la fondation d'un prix biennal de 4,000 francs destiné à encourager les « hautes études d'architecture » en France, et la recherche de formes architectoniques pouvant caractériser le style moderne de notre époque.

C'est pour employer une somme de 300,000 francs, léguée à la ville de Nancy par *M. Poirel*, inspecteur général des ponts et chaussées, que le conseil municipal de cette ville chargea, il y a quelques années, *M. Jasson* architecte diplômé par le gouvernement, d'édifier, en même temps qu'une *salle de concerts* populaires, de conférences littéraires, et de réunion publique — objet du legs susdit — les locaux nécessaires à un *Conservatoire de musique* et à des *Galerias d'exposition*.

Il s'agissait de grouper ces services, de donner à l'ensemble de l'unité, de l'élégance, de faire... « joli et pas cher », comme toujours, lorsqu'il s'agit d'un édifice de luxe en province.

Certes, sans dépasser les 150,000 francs voté, pour le conservatoire, 75,000 francs pour les galeries et 302,000 francs pour la salle de concerts, *M. Jasson* s'est fort honorablement tiré de cette tâche si ardue qui consiste à contenter un client collectif aussi peu maniable que l'est, d'ordinaire, un conseil municipal. Cet édifice, dont le plan est fort simple et la structure très économique, tient à la fois de la mairie de petite ville, par son extérieur, et du théâtre de faubourg parisien, par l'aspect intérieur. Ce tour de force d'ingéniosité économique et de décente coquetterie a pu attirer l'attention de l'Académie; il faut bien qu'un mérite réel ait décidé ce jury à décerner le Prix Duc à l'auteur de la *salle Poirel* de Nancy.

Après avoir attentivement revu les travaux fort remarquables de *M. Bréasson*, son joli hôtel de ville de Suresnes, si bien, si largement disposé, avec ses pavillons, ses façades latérales et postérieure d'une architecture si distinguée, si originale et toute moderne — beaucoup plus que le motif central de sa façade principale —; après avoir admiré les superbes profils du monument à Coligny, profils que *M. Scel-*

lier nous montre, admirablement rendus — avec sa crânerie ordinaire — à une grande échelle : nous comprenons bien que ces travaux-là, tout remarquables qu'ils soient, ne comportent pas un effort assez considérable, assez spécial, pour répondre absolument à l'intention du donateur, au programme du concours — tout élastique et large qu'il soit.

Duc a voulu surtout encourager un travail sortant tout à fait des données ordinaires et courantes de la pratique des travaux d'architecture, une œuvre d'art hors ligne prouvant, chez l'auteur, non pas tant des connaissances pratiques qu'un dévouement marqué à la cause du progrès de l'art.

Hé bien ! mais comment se fait-il donc que le seul projet tout désintéressé, qui n'a reçu et ne recevra sans doute aucun honoraire, le seul travail d'architecture qui prouve chez son auteur un *effort considérable et spécial*, une recherche d'ensemble et de détails, quelque chose comme un résumé, une synthèse des tendances de l'art et de la science architectoniques modernes, comment se fait-il que le *Palais des Arts Décoratifs*, ce résultat d'un si généreux « coup de collier » artistique, ait pu passer à peu près inaperçu du jury ?

Car les trois concurrents de M. Jasson ont été mentionnés ; donc le projet de M. Wable a été mentionné comme les autres — ni plus, ni moins.

Les concours de l'Académie sont trop peu suivis pour qu'on ne mentionne pas les obligeants *prêteurs de châssis* ayant déjà « servi » par ci, par là, et qui ont « payé leurs frais ». Au moins, faut-il remercier de leur complaisance ceux-là qui, pour ne pas laisser tomber en désuétude le Prix Duc, font la dépense d'une voiture à bras pour le transport de leur dessins, plus ou moins « retapés », jusqu'au musée de Caen.

Lorsqu'un *convaincu*, comme M. Wable, — dont le projet de *Palais algérien* faisait l'un des ornements de l'exposition d'architecture à la galerie Rapp — lorsqu'un artiste, un chercheur aussi déterminé travaille pour l'honneur et spécialement pour le concours Duc, et qu'il produit une œuvre hors ligne : on reste confondu de la désinvolture, du « cœur léger » avec lesquels l'Académie affecte de ne pas avoir remarqué cet effort. Cela nous paraît d'un douteux enseignement, et cela ne semble pas répondre au vœu du donateur.

E. RIVOALEN.

COMMISSION D'ÉTUDE DU DIPLOME

(Voyez page 224.)

Deuxième séance du 15 avril 1890.

La séance est ouverte à 4 h. 1/2. Présidence de M. Garnier.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, un rapport a été lu par M. Hermant, concernant les réponses faites par les sociétés de province au questionnaire de la Société centrale. M. Hermant a fait précéder son rapport par une très intéressante étude sur la profession d'architecte depuis la Renaissance ; il a établi un parallèle entre l'architecte d'*autrefois*, entrepreneur et pour ainsi dire antagoniste du propriétaire, son client, et l'architecte *actuel* mandataire et administrateur du propriétaire. Cette étude a été fort goûtée. Quant aux réponses des sociétés provinciales, elles sont très variables ; mais la plupart cependant semblent réclamer le diplôme *obligatoire*, beaucoup encore le diplôme *facultatif*, et

quelques-unes seulement le *rejet pur et simple* du diplôme. La Société de Seine-et-Oise, qui admet cette dernière solution, a fourni à l'appui d'excellentes raisons.

M. de Baudot demande à éclairer la commission et dit qu'il ne faut pas croire que les sociétés provinciales et la Société centrale représentent tous les architectes. Il dit que beaucoup de confrères de valeur n'appartiennent à aucune société et qu'on n'a pu, par suite, connaître leur opinion ; il ne faut donc pas tabler sur l'opinion des sociétés précitées, car l'on risquerait de s'engager dans une fausse voie.

M. Journoud, de Lyon, prétend que tous les architectes de France veulent le diplôme ; mais cette opinion est regardée par la commission comme purement personnelle.

M. Tétreau, du Conseil d'État, dit qu'en tous cas on n'a pas à se préoccuper outre mesure des opinions diverses ; une commission est nommée, elle cherche le bien, et une fois éclairée, elle sera seule juge et décidera, quand bien même elle aurait contre elle la majorité des opinions émises à l'extérieur.

M. Journoud lit une étude très consciencieuse sur le diplôme (dans laquelle il est même parlé du *castor* comme architecte non diplômé) et conclut au diplôme obligatoire, délivré par l'État et remis à tous les architectes en exercice.

Une discussion s'engage ensuite pour savoir si l'on abordera dans la prochaine séance *la question du principe du diplôme*.

M. de Joly demande que l'on vote, d'abord, le principe ; puis, s'il est adopté affirmativement, que l'on passe à la discussion des articles.

M. Mayeux répond qu'il lui semble difficile d'admettre le principe d'une chose que l'on ne connaît pas, et qu'il se pourrait que, après l'avoir voté, on reconnût ensuite par l'étude des détails d'organisation que le diplôme ne pouvait être viable. Il demande donc qu'on étudie l'ensemble avant de décider le principe.

MM. Trélat, Hermant appuient cette marche à suivre, et M. Tétreau explique qu'on agit toujours ainsi dans les assemblées législatives pour des cas semblables.

— M. Bourdais, architecte, a demandé à faire partie de la commission et a été nommé officiellement.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Troisième séance du 16 avril.

La séance est ouverte à 4 h. 1/2. M. Gustave Larroumet, président.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, on fait entrer M. Lefort, délégué de la Société des architectes de la Seine-Inférieure, et M. Ch. Lucas secrétaire du Congrès international des architectes, qui ont demandé, en temps utile, à être entendus par la commission.

M. Lefort demande un *diplôme provincial et régional*, et formule à l'appui les raisons déjà si connues par les réponses des sociétés provinciales.

M. Lucas demande la restauration des écoles provinciales d'architecture qui, suivant lui, ont besoin de l'aide de l'État, et que le diplôme, officiel, sinon obligatoire, doit relever. La Commission se borne à prendre note des dépositions de ces messieurs.

On passe enfin à la discussion générale. M. Mulle, conseiller à la cour d'appel, professeur de législation à l'école des Beaux-Arts, prend le premier la parole et fait un réquisitoire

en règle contre l'obligation du diplôme. Il parle d'abord au nom de la liberté du travail, conquête de la Révolution. Puis il aborde les exceptions à ce principe de liberté et explique avec beaucoup de netteté la situation des officiers ministériels, agents de change, avocats, médecins et pharmaciens pour lesquels on exige une garantie ou un diplôme, et fait bien voir que c'est uniquement l'intérêt public qui est en jeu et non pas l'intérêt de la profession.

Pour créer un privilège il faut un intérêt public, et véritablement existe-t-il pour l'architecture? En tous cas il est déjà garanti par les règlements administratifs et par la responsabilité civile et pénale des constructeurs.

Or les plaintes actuelles ne viennent pas du public, mais des architectes; car il ne semble pas qu'il y ait eu, depuis quelque temps, une recrudescence d'écroulement de maisons et de dilapidations de capitaux. C'est donc uniquement l'intérêt de la profession qui est en jeu.

M. Mulle dit que l'encombrement de la profession n'est pas un mal particulier à l'architecture, que beaucoup d'autres en souffrent, notamment le monde judiciaire où l'on voit des agents d'affaires à côté des avocats agréés. Il avoue même que, s'il y en a de véreux, il en est qui rendent de réels services.

Le remède, de l'avis de M. Mulle, est plutôt dans le bon sens public.

D'autre part, si l'obligation d'un diplôme pour l'architecture était acceptée par les pouvoirs publics, ce serait un exemple désastreux. Toutes les autres professions: constructeurs de navire, ingénieurs civils, gaziers, charpentiers, électriciens, etc., réclameraient la même faveur. La conséquence immédiate est que l'industrie se diviserait en une infinité de castes fermées et qu'on verrait le retour au régime du siècle dernier, ennemi fondamental de tout progrès. M. Mulle dit enfin que si l'on créait un diplôme obligatoire, il faudrait une loi à peu près ainsi conçue: « Quiconque, sans avoir de diplôme, aura fait acte d'architecte sera poursuivi conformément à la loi, etc... » Il faudra donc créer un nouveau délit, et sur une action, en principe, des plus honorables; ce que les pouvoirs législatifs ne feront jamais. Et puis que deviendront les propriétaires faisant eux-mêmes construire et, faisant par conséquent, acte d'architecte? Viendra-t-on les arrêter et les obliger à prendre quand même un architecte diplômé? Ce ne serait plus alors le diplôme, mais L'ARCHITECTE OBLIGATOIRE.

On voit dès lors la difficulté ou l'impossibilité fréquente d'avoir sous la main un architecte, dans les Landes, par exemple ou dans les pays montagneux.

Enfin qui peut dire où commence l'architecture et où elle finit? Y a-t-il, comme pour les substances médicamenteuses réservées aux pharmaciens, un *Codex* qui réglemente d'une façon absolue les produits classés à l'architecture ou seulement à la construction? L'obligation du diplôme est donc une atteinte à la conscience publique et ne peut exister (1).

M. Mulle est félicité, à la suite de son discours, par un grand nombre de membres de la commission.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Dernières nouvelles. — La commission a décidé pour le diplôme obligatoire 3 voix, contre 15; pour le diplôme facultatif 6 voix, contre 12. Le diplôme obligatoire ou facultatif est donc repoussé.

(1) Nous sommes très heureux de constater en quelle parfaite concordance l'opinion exprimée par la *Construction moderne* se trouve avec un avis aussi autorisé que celui de l'éminent professeur de législation. (V. pages 217, 241, 256.)

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Indemnité de la charge.

Un de mes clients a fait édifier une maison pour laquelle il s'est servi du mur de clôture mitoyen.

1° Ce mur, de 0^m40 d'épaisseur, a été, quoique bon, démoli moins les fondations qui étaient, elles, de 0^m60 d'épaisseur; et ledit mur reconstruit sur 0^m50 d'épaisseur aux frais de mon client seul. Le voisin réclamant actuellement un compte de surcharge, je vous demanderai si nous devons cette surcharge au-dessus de l'ancienne clôture refaite à nos frais, moins les fondations qui ont été conservées.

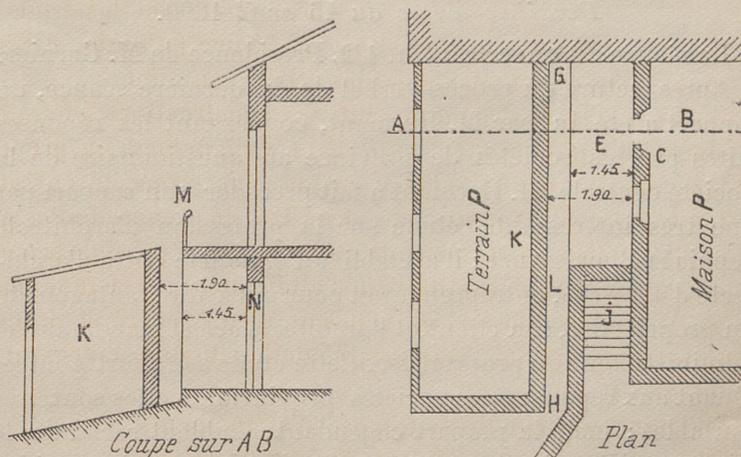
2° Au cas de surcharge, ne devons-nous pas la payer sur 0^m40 d'épaisseur seulement et non 0^m50, puisque le propriétaire ne possède réellement que la mitoyenneté d'un mur de 0^m40 d'épaisseur et sur la hauteur démolie pour être reconstruite de 0^m50 d'épaisseur?

3° Doit-on payer le sixième de la valeur des crépis au-dessus de la hauteur de clôture? Ces crépis faisant partie de l'épaisseur même du mur.

Réponse. — Lorsque le mur mitoyen est démoli par l'un des voisins pour ses besoins personnels et que ce mur est reconstruit avec plus de solidité et selon les nécessités de constructions nouvelles, le nouveau mur reste mitoyen conditionnellement pour l'autre voisin dans les anciennes héberges et pour la destination qu'avait l'ancien mur, mais l'indemnité de la charge n'est pas due pour les parties du nouveau mur en exhaussement des héberges du voisin; — on suppose, en effet, que le nouveau mur, construit avec plus de solidité que l'ancien, est au moins de valeur égale à cet ancien mur. — En conséquence, il n'y a pas lieu à indemnité. Dans le cas où il y a indemnité de la charge, la valeur des crépis rentre dans l'estimation de la valeur du mur. Cette indemnité est aujourd'hui du dixième de la valeur de l'exhaussement.

Vue. — Servitude. — Vue droite. — Vue d'aspect.
Mitoyenneté.

X... est propriétaire d'une maison F qui est composée :
1° d'un rez-de-chaussée, ayant une porte C et une fenêtre D, prenant jour et vue sur un trottoir E de 1^m45 de largeur, lui appartenant; 2° d'un premier étage ayant au-dessus de CD



deux portes et une fenêtre donnant sur une galerie ou balcon couvrant toute la surface du trottoir. On accède à cette galerie par un escalier extérieur J.

Z... possède le terrain P... qui a pour confin nord la ligne GLH, et il veut construire une écurie K à 1^m90 de la maison F, soit de la façade où se trouvent les ouvertures CD. (Le toit de cette écurie ne dépasserait pas le niveau du balcon.) En a-t-il le droit, ou doit-il se porter à 1^m90 du trottoir ou de la galerie, soit de la ligne GLH?

X... prétend que le mur LH est mitoyen. Ce point est contesté, car F... prétend le contraire.

Réponse. — Notre correspondant ne nous explique pas si les ouvertures CD et le balcon M constituent des servitudes sur la propriété Z... Nous devons admettre qu'il y a servitude en ce qui concerne les baies et le balcon, car, sans cela, ces baies et balcon seraient en contravention avec la loi, en ce qui concerne les vues droites.

Si les baies et balcon constituent une servitude au projet du fonds de X..., il y a lieu de rechercher encore si le balcon n'est pas une vue d'aspect, auquel cas Z... ne pourrait, par des constructions, supprimer la vue dont profite la propriété F... par le balcon. D'après le croquis de notre correspondant, l'écurie projetée nous paraît réserver l'aspect. Cependant, il faudrait prendre connaissance des titres, pour donner une réponse affirmative sur ce point.

Quant au mur LH, la mitoyenneté doit ressortir des titres, s'il y a mitoyenneté; — en tout cas, la présomption est que le mur est mitoyen, au moins pour X..., puisque ce mur supporte l'escalier de la maison F.

Quant à la plantation du mur de l'écurie, si les ouvertures à rez-de-chaussée ne sont que des vues droites, le mur peut être planté à 1^m90 de ces ouvertures, mais si les ouvertures sont des vues d'aspect, ce qui nous paraît d'ailleurs peu probable, l'écurie K ne pourrait être construite parce qu'elle supprimerait la vue d'aspect.

Mur mitoyen. — Alignement. — Démolition d'un côté. — Réparation du mur.

Deux propriétaires mitoyens sont au reculement. A... se met à l'alignement et dégage ainsi la partie *m n* du mur mitoyen, mur d'ailleurs en assez mauvais état. Quoique sujet



B... vis-à-vis l'administration. La voie publique est une route départementale dans une petite commune.

Réponse. — En démolissant ses constructions en saillie sur la voie publique et en prenant l'alignement, le propriétaire A... n'a fait qu'exercer son droit de propriété en satisfaisant aux règlements de voirie. Il a dû prendre toutes précautions nécessaires pour dégrader le moins possible la partie du mur mitoyen en saillie sur l'alignement; si ce mur, malgré les précautions prises, a besoin d'être réparé, le propriétaire A... n'est pas responsable de la situation créée qui est celle-ci :

Toute construction, frappée d'alignement, ne peut être réparée sans l'autorisation de l'administration.

au reculement, B... peut-il faire les réparations nécessaires pour soutenir son mur? Peut-il reprendre le mur? ou le remailler? Au moins crépir ou blanchir? En un mot, quels sont les droits de

L'appréciation du caractère confortatif ou non confortatif des travaux projetés dans un bâtiment non aligné, appartient à l'autorité administrative, et les décisions par lesquelles l'administration déclare que des travaux sont confortatifs ne constituent que des actes administratifs et ne sauraient être déferés au Conseil d'État par la voie contentieuse.

Dans l'espèce qui nous est soumise, nous ne pensons pas, en raison du caractère réellement confortatif des travaux, que l'administration autorise des reprises dans le mur; mais probablement autorisera-t-elle des crépis partiels.

La demande en autorisation doit être adressée au préfet.

Contravention administrative. — Responsabilité civile. Tuyaux de fumée.

1° Un propriétaire s'est fait construire un hôtel, il y a deux ans, à Paris. La conduite de l'entrepreneur de maçonnerie ayant éveillé sa défiance, il est venu me trouver et m'a chargé de visiter son immeuble et de voir notamment si tout était conforme aux règlements.

Entre autres choses, j'ai constaté les infractions suivantes au règlement du 15 janvier 1881.

I. — Tuyaux de fumée adossés aux boisseaux de 0^m17 × 0,19 (au lieu de 0,20 × 0,20).

II. — Recouvrement sur lesdits, en plâtre de 0^m02 d'épaisseur, ce qui fait une languette de 0^m04 d'épaisseur (au lieu de 0^m08).

III. — Adossement de boisseaux, de 0^m19 × 0,22, à une cloison en briques pleines de 0^m11 déchargée à chaque étage par un filet composé de deux fers à I au lieu d'un mur en briques de 0^m25 ou au moins d'un vrai pan de fer. L'entrepreneur d'ailleurs s'est toujours refusé à montrer la permission spéciale, dont il est parlé à l'article 3 du règlement précité.

Voudriez-vous avoir l'obligeance de me dire si vous connaissez quelques jugements ou arrêt sur des cas de ce genre portés en justice, et s'il y en a, où pourrai-je m'en procurer la teneur?

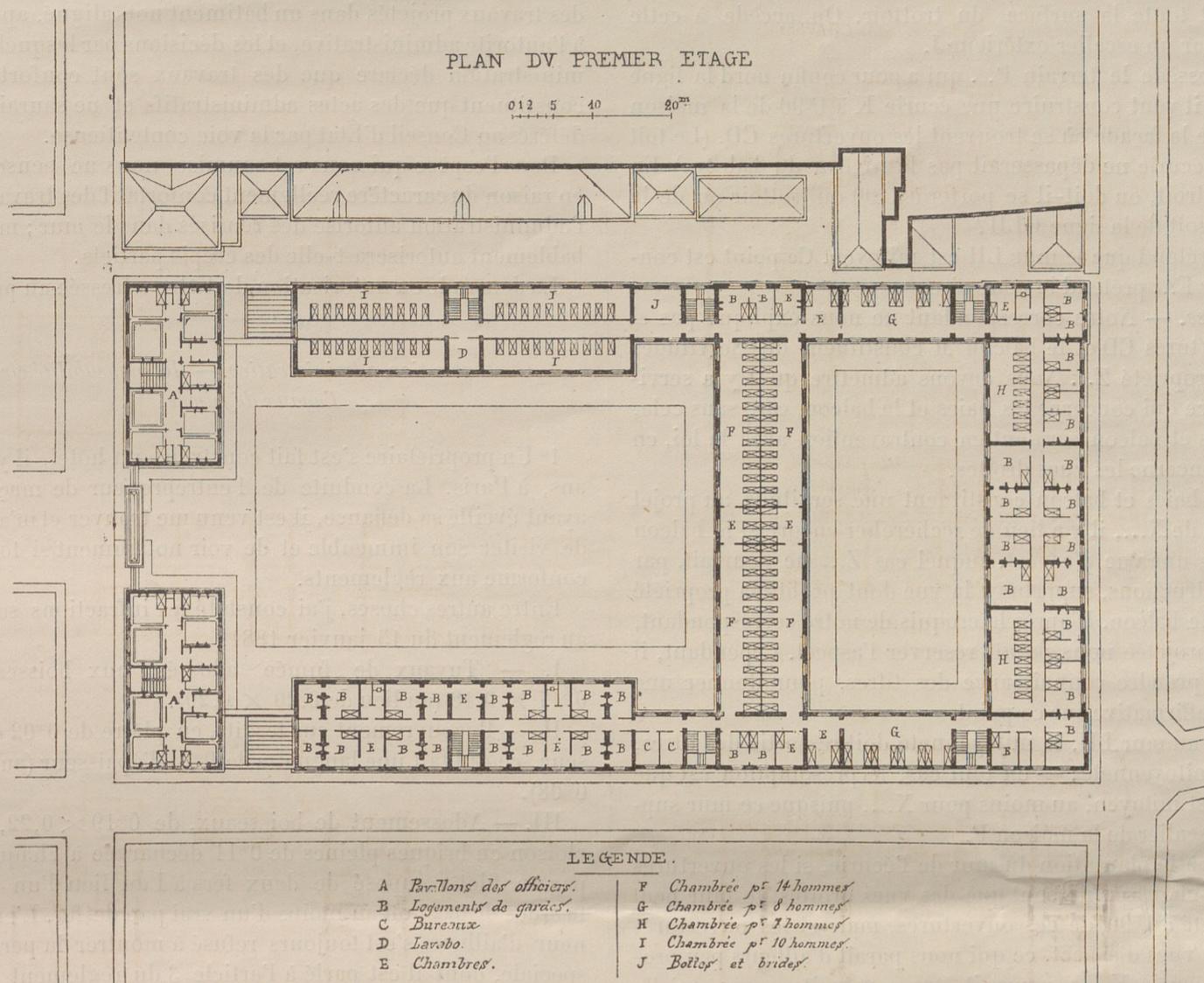
2° Le même propriétaire assignant son entrepreneur en référé à fin de nomination d'expert, la responsabilité décennale court-elle du jour de la réception par l'architecte qui a conduit les travaux, ou du jour où le jugement sera prononcé sur cette affaire.

Réponse. — Les infractions au règlement préfectoral du 15 janvier 1881, concernant l'établissement des tuyaux de fumée dans l'intérieur de Paris, peuvent donner lieu à une contravention administrative, mais ces infractions ne constituent pas nécessairement des vices de constructions engageant la responsabilité de l'architecte. La dimension des tuyaux de fumée, par exemple, ne saurait être qualifiée vice de construction. Il a plu à l'administration de fixer un minimum de 4 décimètres de section, aux tuyaux, mais cette prescription, comme bien d'autres, serait bien difficile à justifier, au point de vue de l'utilité publique ou de la sécurité publique.

Quant au recouvrement sur les boisseaux, il est peu de constructions où la languette, y compris l'épaisseur du boisseau, soit de 8 centimètres; on met généralement un fort enduit, mais jamais ou presque jamais, un renformis de 6 centimètres.

Quant à l'adossement des boisseaux sur la cloison en briques pleines de 0^m11, il faut considérer qu'il s'agit d'une

Caserne de la Garde républicaine, rue Monge. — Architecte : M. A. Hermant.



construction particulière, et que l'administration a parfaitement pu tolérer ce qui a été fait.

L'ouvrage d'ailleurs ne nous paraît nullement constituer un vice de construction.

Quant au référé, la responsabilité court du jour de la réception des travaux.

Si les travaux ont été exécutés à forfait et s'il y a contravention aux prescriptions du cahier des charges, l'entrepreneur est évidemment tenu d'exécuter la convention, mais dans l'espèce, à part la languette des coffres de cheminée qui peut donner lieu à des interprétations diverses, nous ne voyons pas qu'il y ait faute de la part de l'entrepreneur au point de vue civil.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence
Henri RAVON, architecte.

LES CASERNES DE PARIS

PLANCHES 62 ET 63.

La question du logement des troupes à Paris est toujours délicate à résoudre à cause de l'exiguïté des terrains dont on dispose. Mais si le problème est déjà difficile pour des troupes de ligne ordinaires, il présente encore d'autres complications lorsqu'il s'agit d'armes d'élite comme la garde de Paris ou les sapeurs-pompiers. Aussi nous a-t-il paru intéressant de réu-

nir, dans une même publication, deux des casernes nouvellement construites pour ces deux corps spéciaux. Nous voulons parler de la caserne de la rue Monge pour la garde, et de la caserne de Port-Royal pour les pompiers.

On sait que la garde républicaine est un corps mixte comprenant de l'infanterie et de la cavalerie. On sait de plus que ce régiment est considéré comme un corps d'élite qui se recrute parmi les anciens soldats bien notés. Ces soldats sont en outre mariés pour la plupart, et les ménages doivent être logés à la caserne. Ces diverses considérations entraînent, dans l'aménagement des locaux, un certain confort qui n'existe pas dans les casernes ordinaires. L'installation des logements exige notamment beaucoup de place. La caserne construite par M. Hermant peut être prise comme modèle du genre.

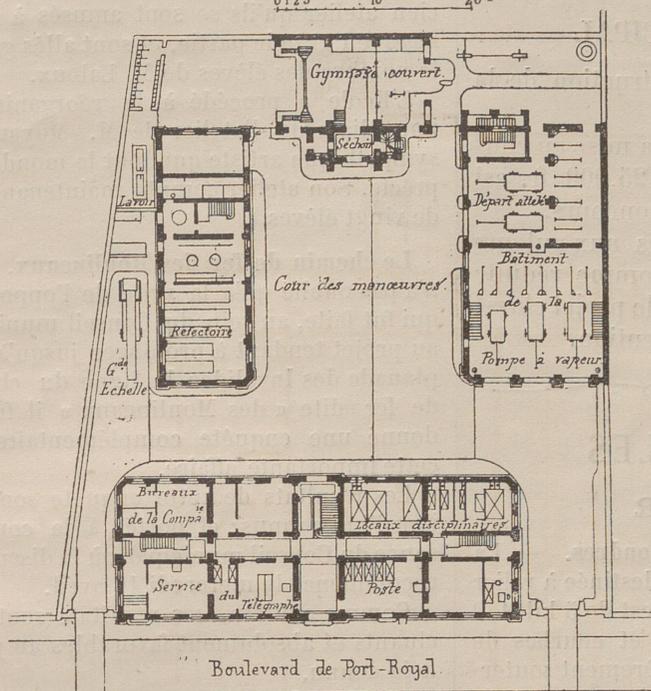
Le programme à remplir est encore plus vaste lorsqu'il s'agit d'une caserne de sapeurs-pompiers devant comprendre tous les perfectionnements modernes. Au boulevard du Port-Royal, M. Hénard a adopté le système des bâtiments isolés pour les différents services.

1° Grand bâtiment sur le boulevard, contenant : à gauche, les appartements des officiers; au centre, des chambrées; à droite, les logements des sous-officiers. Au rez-de-chaussée, sont installés le poste de police et le télégraphe, le bureau et les locaux disciplinaires.

Caserne de sapeurs-pompiers, boulevard de Port-Royal. — Architecte : M. J. Hénard.

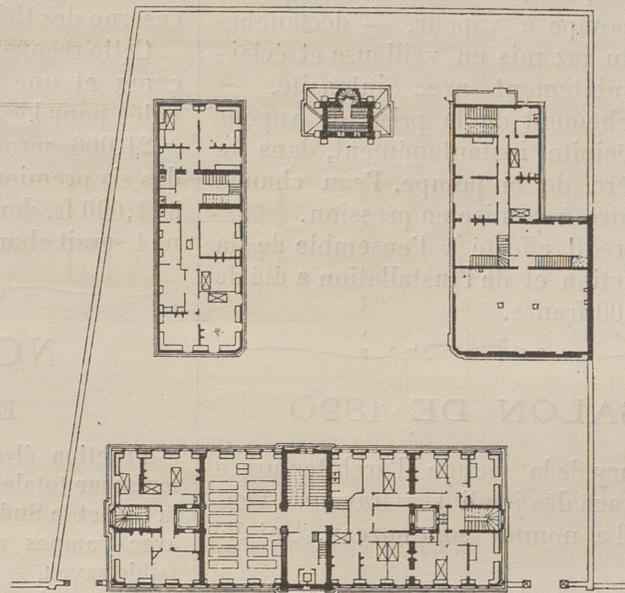
PLAN DV REZ-DE-CHAVSSEE

0 12 3 10 20^m



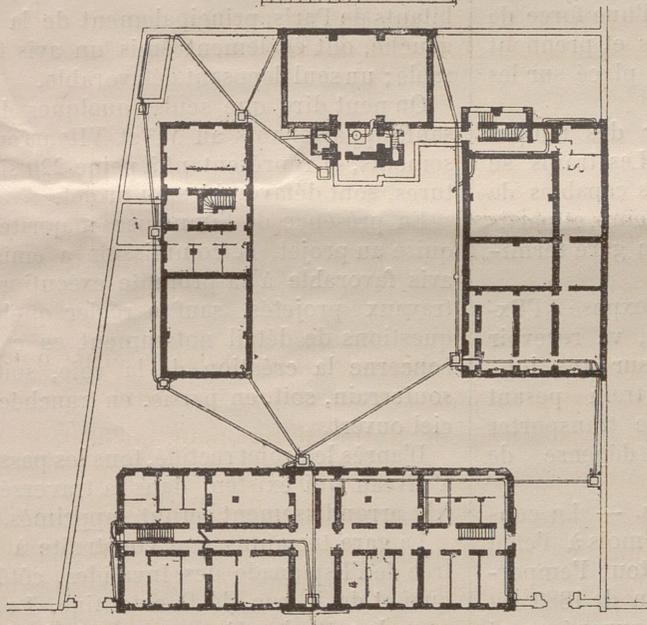
PLAN DES COMBLES

0 12 3 10 20^m



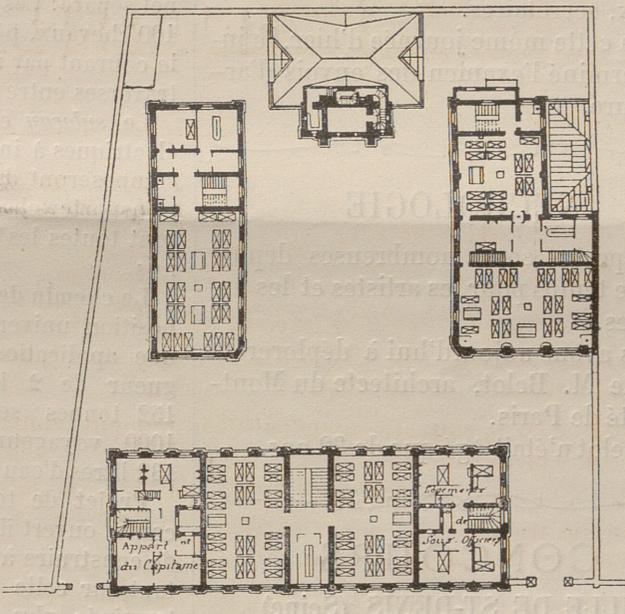
PLAN DV SOVS-SOL

0 12 3 10 20^m



PLAN DV 1^{er} ETAGE

0 12 3 10 20^m



2° Un bâtiment, formant l'un des côtés de la cour de manœuvre, consacré à la pompe à vapeur et aux voitures attelées. Des écuries importantes sont disposées derrière les voitures. Au premier étage, sont deux chambrées pour l'équipe de la pompe, les cochers et palefreniers. Ces chambrées sont reliées aux écuries et aux remises par des mâts de descente.

3° Bâtiment situé symétriquement au précédent contenant : une remise de pompe à bras; le service de la cuisine et du réfectoire; les bains, le lavoir; chambrées et sous-officiers.

4° Au fond de la cour se dresse la tour du séchoir, et derrière elle le gymnase couvert. Cette tour a 34 mètres de hauteur et est destinée à conserver de nombreux tuyaux de toile suspendus verticalement. Un calorifère à air chaud sert à la dessiccation, une chambre de veille forme le couronnement de la tour.

Pour tous ces bâtiments on a dû aller chercher le bon sol

à 8 ou 10 mètres à travers d'anciennes carrières de calcaire. Il y a 160 puits de fondation. Des libages en Lérrouville couronnent les puits et servent de retombées aux arcs en meulière qui relient entre eux tous les points de la fondation. Caves en meulière. Socle des bâtiments en Lérrouville. Façade sur le boulevard en banc royal de Savonnères jusqu'au premier étage. Pour les étages banc royal de Saint-Waast.

Comme installations spéciales au service d'incendie, nous signalerons le système d'ouverture des portes de la remise des pompes. Il faut que ces portes s'ouvrent en un instant, et automatiquement, pendant qu'on attelle les chevaux à la pompe. Pour cela la porte est formée de panneaux très légers qui s'enfoncent dans le sol au premier signal. Le mouvement est obtenu par de petits ascenseurs hydrauliques déclenchés électriquement.

Le bureau télégraphique, lorsqu'il donne l'alarme pour

un incendie produit en même temps, et automatiquement, les mouvements suivants :

Sonneries chez les officiers, sous-officiers et dans les chambrées, gymnase, réfectoire, etc., — ouverture des portes de la pompe à vapeur, — déclanchement du gaz mis en veilleuse et éclairant subitement avec intensité, — déclanchement de la prise de vapeur qui précipite instantanément, dans la chaudière de la pompe, l'eau chaude nécessaire à la mise en pression.

Le crédit affecté à l'ensemble de la construction et de l'installation a été de 1,400,000 francs.

SALON DE 1890

Le jury de la section d'architecture a commencé dès jeudi ses travaux ; vendredi, il a nommé son bureau. Ont été élus :

M. Bailly, président d'honneur, M. Ch. Garnier, président; MM. Ginain et Vaudremer, vice-présidents; MM. Loviot et Mayeux, secrétaires.

Dans cette même journée d'hier, le jury a terminé l'examen des envois d'architecture.

NÉCROLOGIE

Les pertes sont nombreuses depuis quelque temps pour les artistes et les architectes.

Nous avons aujourd'hui à déplorer la mort de M. Belot, architecte du Mont-Piété de Paris.

M. Belot n'était âgé que de 32 ans.

CONCOURS

VILLE DE ST-DENIS (Seine)

Construction d'un groupe scolaire

MISE AU CONCOURS DU PROJET

1^{er} Prix : Direction des travaux et 5 0/0 d'honoraires.

2^e Prix : 1,500 fr.

3^e Prix : 1,200 fr.

MM. les architectes qui désireront y prendre part sont priés de s'adresser pour renseignements au bureau de l'architecte-voyer, tous les jours, de 9 heures à midi.

Dernier délai pour remise des projets (30 jours).

ÉCOLE BOULE

COMPOSITION DU JURY

M. le Préfet de la Seine, président.
Membres désignés par l'administration : MM. Alphand, Carriot, Salleron.
Membres élus par les concurrents :

MM. Vaudremer, Train, Guadet, architectes.

CONSEIL MUNICIPAL

Est approuvée la reconstruction de la caserne des Célestins.

Cette reconstruction sera mise au concours et une somme de 25,000 fr. est votée pour les frais de ce concours.

21,000 seront distribués aux auteurs des six premiers projets, somme réduite à 11,000 fr. dans le cas où le projet classé n° 1 serait chargé de l'exécution.

NOUVELLES

ETRANGER

Traction électrique à Londres. — La longueur totale de la ligne destinée à relier la Cité et le Sud de Londres, est de 5 kil. 1/2 avec rampes assez fortes et courbes de faible rayon — elle est entièrement souterraine, en *subway*; — on accède au niveau de la route par des ascenseurs hydrauliques; chaque paire de rails est placée dans un tunnel séparé. Les locomotives, d'une force de 100 chevaux, pèsent 10 tonnes et prennent le courant par un conducteur placé sur les traverses entre les rails.

Le *subway* est éclairé par des lampes électriques à incandescence. Les trains se composeront de trois voitures capables de transporter chacune 34 voyageurs, et partiront toutes les 3 minutes de la gare terminus.

Le chemin de fer glissant exposé à l'Exposition universelle de 1889, va recevoir une application à Neusden sur une longueur de 2 kil. 1/2. Un train pesant 152 tonnes sera capable de transporter 1000 voyageurs avec une dépense de 132 litres d'eau par seconde.

Projet de tour à Londres. — Le concours ouvert il y a quelques mois à l'effet de construire à Londres une tour l'emportant sur celle de l'Exposition de 1889 est terminé; plus de 200 projets européens et américains sont entre les mains des membres du comité. Leurs constructions ont une hauteur variant de 360 à 460 mètres; elles sont pour la plupart en acier, et emploient un poids de métal de 8,000 à 20,000 tonnes.

Le tunnel sous la Manche. — Les sondages effectués par la compagnie du *Channel tunnel* continuent; à 860 mètres a été découverte une couche de houille bitumineuse de un mètre d'épaisseur; les travaux vont être poussés à 300 mètres plus loin, pour s'assurer de la valeur commerciale des ressources minérales découvertes. On compte trouver d'autres couches de houille, et peut-être des gisements de pétrole.

PARIS

Ecole des Beaux-Arts. — M. Moyaux, inspecteur général des bâtiments civils, a été nommé professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, en remplacement de M. André, décédé.

A la suite de ce choix, et pour des raisons que nous ignorons, les élèves de cet atelier ont cru devoir abandonner leur ancien atelier qu'ils se sont amusés à *déménager* en grande partie, et sont allés grossir le nombre des élèves de M. Laloux.

L'Ecole a procédé à la réorganisation immédiate de l'atelier de M. Moyaux, le sympathique artiste que tout le monde apprécie. Son atelier compte maintenant plus de vingt élèves.

Le chemin de fer des Moulineaux. — On n'a pas oublié qu'à la suite de l'opposition qui fut faite, au sein du Conseil municipal, au projet tendant à prolonger jusqu'à l'esplanade des Invalides la ligne du chemin de fer dite « des Moulineaux » il fut ordonné une enquête complémentaire sur cette importante affaire.

Les résultats de cette enquête sont aujourd'hui connus; et portés, à la connaissance du Conseil municipal, où la discussion a commencé le mercredi 16 avril.

Comme chiffres, ces résultats sont concluants et absolument favorables au projet déjà connu.

A l'hôtel de ville, on a compté 6,371 signataires, habitants de Courbevoie, Boulogne, Suresnes, etc., favorables. 4,187 habitants de Paris, principalement de la rive gauche, ont également émis un avis favorable; un seul déposant défavorable.

On peut dire que seuls, quelques déposants appartenants au VI^e et VII^e arrondissements, et représentant à peine 220 signatures, sont défavorables au projet.

En présence de l'immense majorité acquise au projet, la commission a émis un avis favorable à la prompt exécution des travaux projetés, sauf à régler quelques questions de détail notamment en ce qui concerne la création de la voie, soit en souterrain, soit, en partie, en tranchée et à ciel ouvert.

D'après le projet rectifié, tous les passages à niveau qui existent dans la traversée du XV^e arrondissement seront supprimés.

La gare terminus sera construite à l'entrée de l'Esplanade des Invalides, côté du quai et de la rue de Constantine. La largeur de cette dernière sera portée à 25 mètres.

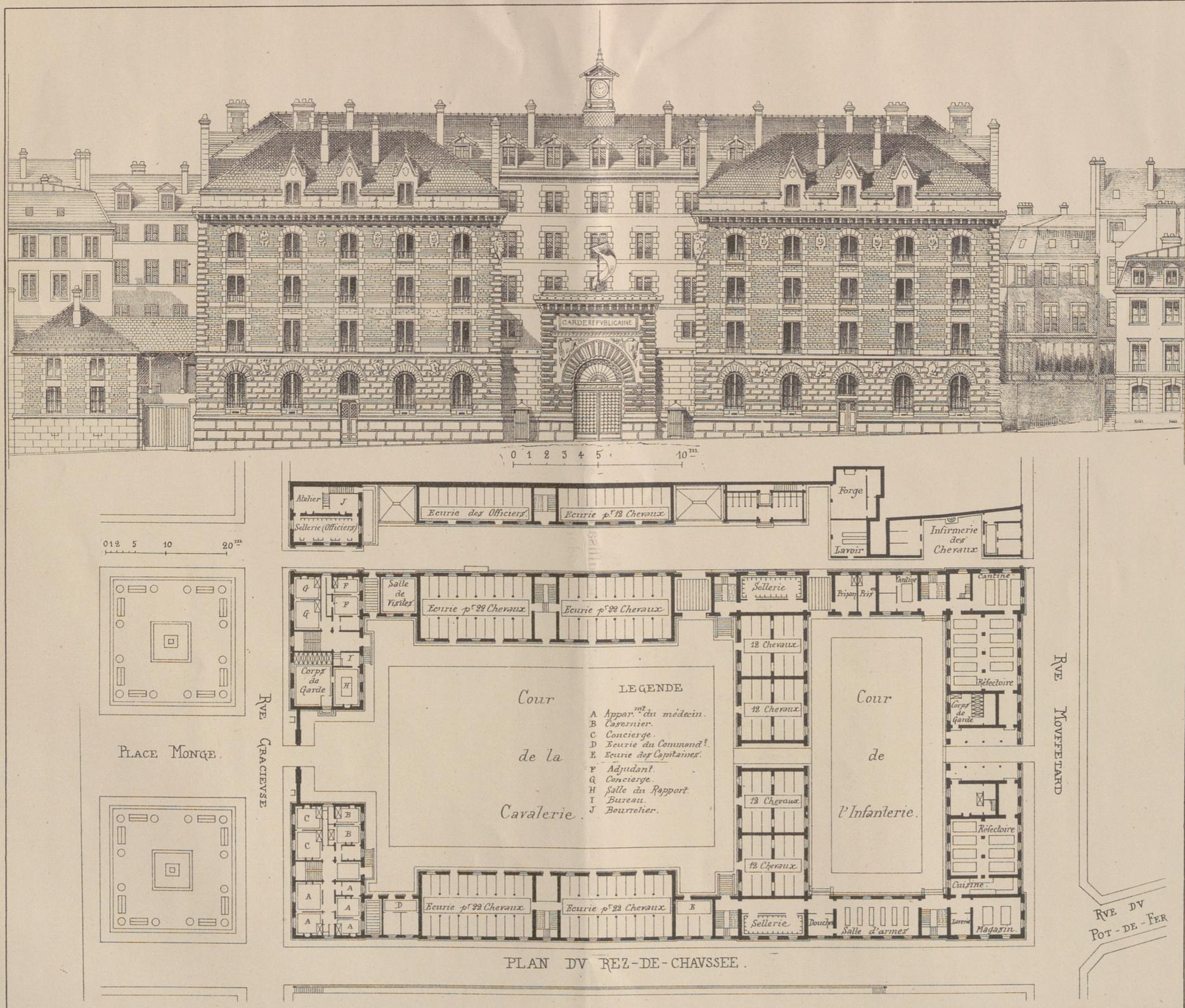
Un pont de 20 mètres de largeur sera construit sur la Seine, dans l'axe de la rue de Constantine, pour faciliter l'accès de la nouvelle gare et pour mettre en communication directe le quartier de l'Esplanade des Invalides avec les Champs-Élysées. Ce pont devra être construit à frais communs par la Compagnie de l'Ouest et par l'Etat sans aucune charge pour la Ville, et il devra être livré à la circulation avant que la nouvelle gare des Invalides soit mise en exploitation.

Si ce projet est définitivement approuvé, voilà un chantier de quinze millions de francs à ouvrir, en plein Paris, à bref délai.

Il va de soi qu'il n'est nullement question ni de déplacer, ni même d'amoindrir la gare Montparnasse.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.



CASERNE DE LA GARDE REPUBLICAINE A PARIS - ARCH. M.A HERMANT



CASERNE DE SAPEURS POMPIERS A PARIS _ ARCH. M. HÉNARD

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Bordeaux)

Cours du 23 février 1839 au 16 avril 1890 (divers changements à partir du 24 mars 1890).

Table listing various raw materials and chemical products such as sulfuric acid, alcohols, oils, and resins, with columns for item name, unit, and price.

Reproduction interdite.

PEINTURES ET PRODUITS DIVERS (Place de Paris)

Prix marchand. — Conditions d'usage

Cours du 20 février au 16 avril 1890.

(Derniers changements à partir du 12 avril 1890.)

Table listing various paints and chemical products, categorized into 'PEINTURE' and 'PRODUITS CHIMIQUES', with columns for item name, unit, and price.

Reproduction expressément interdite